

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de Riaillé

REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à

**Projet de parc éolien
sur la commune de Riaillé**

Maitre d'ouvrage :

Société SAS EOLA DEVELOPPEMENT

ENQUÊTE PUBLIQUE préalable à :

la demande d'autorisation environnementale unique pour la
réalisation du projet précité,

CE

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune de Riaillé

Maître d'ouvrage : SAS EOLA Développement - Parc éolien de Riaillé - Bourg Chevreuil.

En exécution de l'arrêté du 18/01/2022 n° 2022/ICPE/001

de M. le Préfet de la Loire-Atlantique

Je soussigné(e), M. CHEPEAU Claude ai ouvert, ce jour,

le registre d'enquête, pour recevoir les observations du public

A Riaillé

Le 16/02/2022



le 11/03/2022

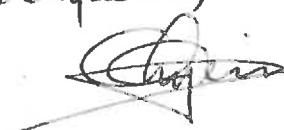


cc

Pannecé, le 3 mars 2022

LE1

Couvert recommandé avec AR
ouvert par mes soins le 11/03/2022
lors de la permanence n°2
le commissaire enquêteur,



BEUJARD Joseph

Les Bas Roseaux

44440- PANNECE

beaujardjoseph@gmail.com

Tel : 0675517269

Objet : ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN d'EOLA – BOURG CHEVREUIL RIAILLE

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Par la présente, je viens contester la validité de l'Arrêté Préfectoral N° 2022/ICPE/048 signé le 9/02/2022 abrogeant l'Arrêté N° 2022/ICPE/001 portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de parc éolien Riaillé Bourg Chevreuil SAS EOLA Développement commune de Riaillé, au motif suivant :

Dans l'article 3 de cet Arrêté, ne figure pas, au titre des communes situées dans un rayon de 6 km autour de "l'installation projetée", LA COMMUNE de PANNECE.

Or, cette commune se situe dans un rayon inférieur à 6km de l'installation projetée, comme le démontre les calculs suivants :

1/ distance entre le point de la commune de PANNECE le plus proche et "l'installation projetée", à savoir dans ce calcul N°1 à la limite, au minimum du survol des pales de 63 mètres de l'éolienne E1 :

Point de la commune de PANNECE le plus près : A l'ouest du village de la Havelinière, commune de PANNECE et au nord du village de la Guillarderie, commune de TEILLE : point de coordonnées suivantes : VOIR DOCUMENT JOINT A / 47.492152, -1.275614

Coordonnées du point à la limite au minimum, du survol des pales de 63m de l'éolienne E1/ 47.509026, -1.350920

La distance entre ces 2 points est de **5,960 KM**, voir DOCUMENT JOINT B

RPa 1

3

Je suis contre le projet d'éoliennes à Doug Peherenil.

Risques avérés : Dangers pour la santé surtout que le sous-sol est sur une nappe phréatique.

Les installations dépassent le paysage et la protection de la nature et de la faune.

Le parc sera près d'une zone naturelle 2000.

RPa 2

Ce projet qui bétonne notre nature et si près des habitations alors qu'à l'origine la loi était d'une distance max. de 1 km cela n'est pas admissible. Je plains les futurs enfants quand il faudra tout démonter.

RPa 3

Projet éolien abominable

- Scandale Environnemental : Dégradation du Paysage - Saturation visuelle
- Scandale Écologique : 23% de rendement et nécessité d'une centrale d'affinité annexes (Gaz - Charbon)
- Scandale Financier : Fabrication à l'étranger (montés en France!)

Coût par anneau + Taxe (CSPE) en augmentation exponentielle ...

Reçu en mains propres le 26/03/2022
Le commissaire enquêteur ;



1

Anne COCHARD
Le Mistral
17 rue de la Marrière
44300 Nantes

LE2

A l'attention de Monsieur Claude CHEPEAU
Commissaire Enquêteur
Mairie de Riaillé
170 rue du Cèdre
44440 Riaillé

Louis-Marie COCHARD
28 avenue de Cossé-Brissac
44540 Saint Mars la Jaille
(Vallons de l'Erdre)

Nantes, le 05 mars 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaires indivis des parcelles agricoles YM63 et YL01 situées à Bourgchevreuil – Riaillé (44).

Ce projet de la SAS Eola développement concernant la construction de 3 éoliennes industrielles sur le site de Bourgchevreuil à Riaillé prévoit le survol de notre parcelle YM63 par l'éolienne E3 (emprise au sol de 1648 m² de survol) ainsi que le survol de notre parcelle YL01 par l'éolienne E2 (emprise au sol de 354m² de survol).

Nous refusons le survol de nos terrains et n'avons signé aucun accord avec la SAS Eola Développement, nous n'accorderons aucune autorisation ou servitude de survol, ni aucune autorisation ou servitude de passage, sur nos terrains agricoles YM63 et YL01 situés à Bourgchevreuil – Riaillé.

Nous sommes opposés à la construction d'éoliennes industrielles à Bourgchevreuil – Riaillé pour les raisons suivantes :

- Trop de projets concentrés sur 20km, la multiplication de zones industrielles en pleine campagne , avec des risques de saturation paysagère et d'encercllement ...
- Pour préserver les paysages, un bien commun, les éoliennes industrielles par leur gigantisme (bien plus hautes que la Tour de Bretagne à Nantes ...) écrasent, envahissent, banalisent et détruisent les paysages,...l'esprit du lieu disparaît ...
- Pour préserver l'environnement et la biodiversité dans une zone qui devrait être particulièrement protégée compte-tenu de ses zones humides, de l'Etang de la Provostière, site remarquable, labellisé zone natura 2000, avec son riche écosystème, ses magnifiques vues panoramiques, une grande biodiversité à préserver impérativement ; présence de nombreuses espèces d'oiseaux dont le balbuzard pêcheur et les chauves-souris particulièrement menacées actuellement, « *en moins de vingt ans, les éoliennes en France auraient causé la mort de quelque 1,6 millions de chiroptères, selon l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (Ademe).* » (1)
- **Risque de dégrader définitivement ce territoire bocager à vocation agricole**, qu'il devienne à terme une friche industrielle, bétonnage des terres, infrastructures d'accès, pollution des sols et nappes phréatiques avec des résidus de peinture, huiles de vidange, champs électromagnétiques, ...
- Perte d'attractivité de ce territoire, impact sur l'activité touristique (gites), les monuments historiques : Abbaye de la Meilleray ...

RPa 6

6

M. et Mme PETITEAU Jean-Joseph et Yvette
à Le Bois Joly - Donnemoulin
44540 VALLONS DE L'ERBRE

Nous résidons à Donnemoulin à quelques encablures
du parc éolien de Beauzefours. La présence des
éoliennes ne nous gêne aucunement.

Nous préférons voir des éoliennes à 2 km de chez
nous qu'une centrale nucléaire à Loosium.

À notre niveau nous essayons de défendre les
énergies renouvelables; nous avons posé des
panneaux-photovoltaïques et un chauffe-eau solaire sur le
toit de notre maison ce qui nous permet de produire
3 fois notre consommation annuelle d'électricité.

C'est notre contribution pour protéger la planète.

J. Petiteau *Y. Petiteau*

RPa 7

Vous trouverez ci-joint mon avis favorable à
l'implantation d'un parc éolien sur le site
de Bourg-Chevrevie à Riaillé

le 30.02.2022.

Pierre RAITIERE.

P. Raitiere

a

Suite RPa7

Pierre RAITIERE
161 chemin de la Halte
44440 Teillé
e-mail : p.raitiere@free.fr

Riaillé le 21-03-2022

**Objet : Observations sur l'enquête d'utilité publique pour le projet de
Parc éolien citoyen de Riaillé Bourg-Chevreuil .**

Je suis favorable à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Riaillé et aussi sur les communes environnantes avec les raisons suivantes .

Nos besoins en énergie électrique , sont sans cesse en augmentation -chauffage – transport – industrie – etc

L'éolien permet d'avoir une production énergétique sur place pour les besoins de notre territoire. Ce type de production permet une utilisation locale sans avoir des pertes de transport qui sont nuisible pour l'environnement. Qui dit transport lointain dit coût , perte et nuisance .

Un parc éolien citoyen permet aux souscripteur locaux de s'investir localement et en contre partie d'en recevoir les dividendes. Cela évite d'avoir des actionnaires éloignés et étrangers d'en percevoir les bénéfices . L'économie locale en a bien besoin.

C'est aussi d'avoir localement une action écologique positive pour réduire le réchauffement climatique . Il est urgent d'agir positivement et en utilisant des moyens naturels (le vent) si nous voulons laisser à nos enfants et petits enfants une planète un peu plus propre.

Par rapport au nucléaire il y a aussi, l'après ,

On sait comment démanteler démonter et recycler une éolienne, il en est pas de même pour une centrale nucléaire . Actuellement la centrale nucléaire de Brénilis (Finistère) qui est à l'arrêt depuis 36 ans (1985) n'est toujours pas démantelée. Le coût du démantèlement n'est à ce jour pas chiffré . De plus l'on ne parle pas des déchets radio-actifs et de leur retraits ou enfouissement car personne n'en veut chez soit . Alors combien coûte réellement le kilowattheure (KWh) nucléaire, mystère, le double ou le triple de ce que l'on nous rabâche dans les médias ??? .

Tel est ma position sur ce projet de Parc éolien citoyen sur la commune de Riaillé .

Pierre RAITIERE



Nicolas Trichet
560 rue d'Anjou
44521 OUDON

LE3

le 29 mars 2022

nicolas.trichet@laposte.net



Je suis grand père et je m'inquiète pour l'avenir de mes 7 petits enfants. Les rapports du GIEC montrent que les conditions de vie et d'habitabilité sur terre risquent de se dégrader considérablement.

Je crois donc qu'il faut réduire au plus vite la consommation d'énergie fossile.

Le nucléaire ne peut être une solution du fait de la vieillissement des centrales qui sont de plus en plus souvent à l'arrêt pour des raisons de sécurité. De plus, la construction de nouvelles centrales prendra de nombreuses années.

Le dernier rapport de RTE montre qu'il faudra multiplier par 2,5 au minimum la production éolienne terrestre d'électricité même si un programme de construction de centrales nucléaires est lancé.

Pétition 1

Teillé le 26 mars 2022



DOCUMENT FAISANT FOI

**pour les membres du club d'investissement ROG'EOLE, la Rogerie - 44440.
TEILLE**

**Habitants à proximité du futur parc Eolandes, et après nous êtes
renseignés et avoir vu d'autres parcs éoliens, nous avons décidé de
soutenir, en toute connaissance de cause, le projet de parc de Bourg
Chevreuil ;**

Nous sommes donc favorables à ce projet.

**Pascal Gratien
président du club Rog'éole
La Rogerie TEILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pascal Gratien", written over a horizontal line.

**Stéphanie Rincé
trésorière du club Rog'éole
La Rogerie TEILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Stéphanie Rincé", written over a horizontal line.

Membres :

**André Ronzeray
La Rogerie TEILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Ronzeray", written over a horizontal line.

**Vincent Corbard
La Rogerie TEILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Vincent Corbard", written over a horizontal line.

**Magritte Gastineau
La Rogerie TEILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gastineau", written over a horizontal line.

**Blandine Gratien
La Rogerie TEILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Blandine Gratien", written over a horizontal line.

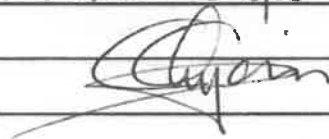
**Josiane Ronzeray
La Rogerie TEILLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Ronzeray", written over a horizontal line.

31/03/2022 - Quatre documents remis en permanence par l'Association Solmotor et annexés au registre papier :

- 1) Remarques émises par l'Association Solmotor suite à l'analyse du dossier d'étude d'impact environnemental - mars 2022
- 2) Remarques complémentaires de l'Association Solmotor sur l'étude acoustique GAMBA pour le compte d'EOLA Développement - mars 2022
- 3) Remarques émises par l'Association Solmotor suite à l'analyse du dossier d'études d'impact environnemental - Géologie, hydrologie, fracturation des roches et transferts potentiel de champs électromagnétiques
- 4) Lettre au courrier des lecteurs Ouest-France du 9/08/2021

Le commissaire enquêteur



31/03/2022 - Manifeste de soutien au projet éducatif citoyen de
Bourg Chevreuil à Riaillé, remis en permanence par M. Gérard
DUPUIS et annexé au registre papier (46 feuilles A4)
le commissaire enquêteur



Document 1 remis le 31/03/2022 en permanence
(annexé au registre papier)



Enquête publique du projet EOLA de BOURG CHEVREUIL
Communes de Trans sur Erdre et Riaillé
Arrêté n°2021 /ICPE/2268

Remarques émises par l'Association SoVnoter
suite à l'analyse du dossier d'étude d'impact environnemental.

Mars 2022



Association SoVnoter
141 La Gréhondière 44440 TEILLE
association.sovnoter@gmail.com

Document 2 remis le 31/03/2022 en permanence
(annexé au registre papier)



**REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ASSOCIATION SOVNOTER
SUR L'ETUDE ACOUSTIQUE GAMBA POUR LE COMPTE d'EOLA
DEVELOPPEMENT**

Mars 2022

Association SoVnoter
141 la Gréhondière
44440 Teillé
association.sovnoter@gmail.com

Document 3 remis le 31/03/2022 en permanence
(annexé au registre papier)



Enquête publique du projet EOLA de BOURG CHEVREUIL
Communes de Trans sur Erdre et Riailé
Arrêté n°2021 /ICPE/2268

Remarques émises par l'Association SoVnoter
suite à l'analyse du dossier d'étude d'impact environnemental.

Geologie, hydrologie, fracturation des roches
et transfert potentiels de champs électromagnétiques



141 La Gréhondière
44440 TEILLE
association.sovnoter@gmail.com

Ouest-France
Lundi 9 Août 2021

Document remis le 31/03/2022 en permanence
(annexé au registre papier)

« Quand trop d'éolien tue l'éolien... »

Environnement. « Je ne suis pas contre l'éolien sur le fond, mais contre une concentration effrénée sur certains territoires, comme les pays d'Ancenis et de Châteaubriant (Loire-Atlantique). »

Joseph Beaujard (Loire-Atlantique) :

Je réagis au courrier de M. Lemosquet - La chasse aux éoliennes est ouverte - (O.-F. du 16 juillet).

Je voudrais signaler en préambule que j'habite à 500 m d'éoliennes depuis dix ans, supporte le désagrément du bruit et de la vision de huit éoliennes de 100 m de haut mais ceci ne m'empêche pas de vivre.

Je ne suis pas contre l'éolien tant que l'éolien ne tue pas l'éolien.

Je m'explique... Les pays d'Ancenis et de Châteaubriant, en Loire-Atlantique, totalisent à ce jour environ *a minima* 170 éoliennes pour une puissance installée qui doit avoisiner les 300 MW et on assiste actuellement à une frénésie de projets d'installations de nouvelles éoliennes sur ce territoire.

Seulement 20 % du territoire français peut accueillir des éoliennes selon la ministre Barbara Pompili, donc les zones favorables dont nous sommes, répertoriées dans les ex-ZDE (zones de développement éolien), font l'objet d'une intense prospection.

Et l'on s'en va, si rien n'est fait, vers une création *ad nauseam* d'éoliennes avec à la clé, une saturation visuelle et une campagne totalement défigurée.

Et rien ne bouge ! Aucune instance en charge de la gestion et l'avenir de ce territoire d'Ancenis et de Châteaubriant ne semble consciente de la dérive en cours...

Le laisser faire prévaut... Pas de pilote dans l'avion, semble-t-il, pas de vision... On laisse les maîtres des com-

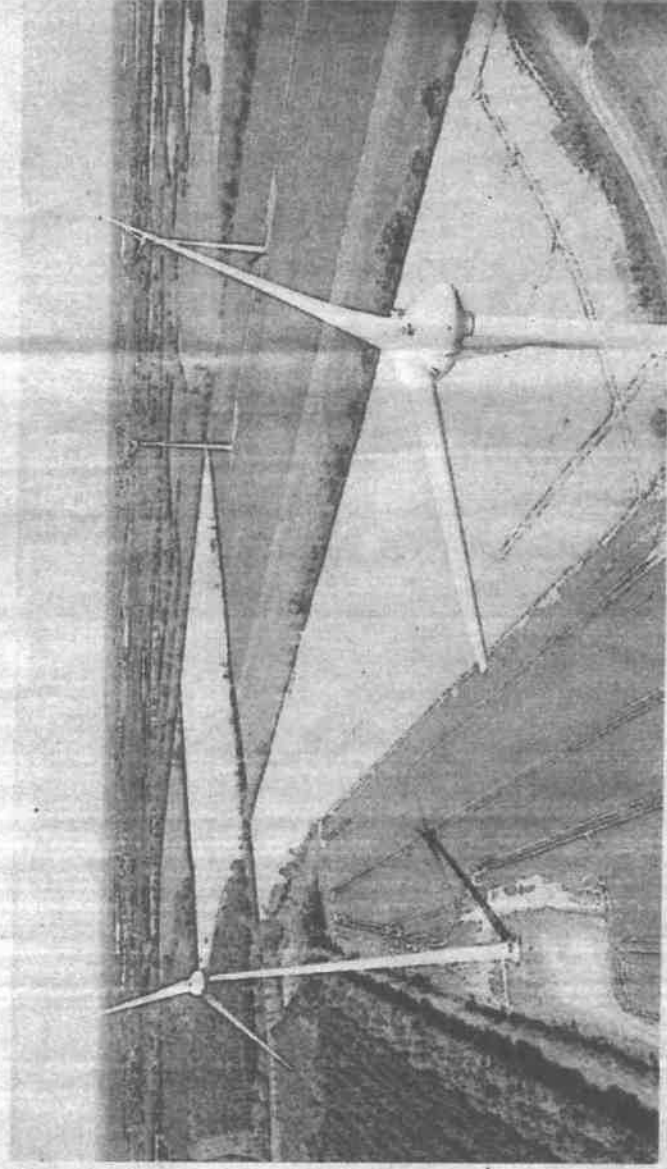


PHOTO : FRAUOK DUBOIS, OUEST-FRANCE

Une éolienne dans un parc éolien du pays d'Ancenis et des champs de coza.

munes sans consignes...

Certains d'entre eux prennent courageusement leurs responsabilités comme à Pannecé (refus de toute nouvelle pré-étude d'éoliennes dans la commune), quand d'autres, tel Ponce Pilette, s'en lavent les mains... (Ce sont des affaires privées entre opérateurs et propriétaires de terrain).

En attendant, les populations conscientes, elles, de la dérive et qui vivent sur ces territoires, subissent, essaient de résister par le biais

d'associations qui interpellent maires et préfet du département sans résultat... Comme si « l'arrière-pays » devait subir et s'accommoder d'aérogénérateurs demain de 180 m de haut et ce, *ad libitum*...

Qu'on ne nous dise pas que les éoliennes ne défigurent pas le paysage. Leur impact défavorable est implicitement reconnu dans les zones d'exclusion. Pas d'éoliennes dans la zone 10 km de part et d'autre de la Loire par exemple.

C'est sûr que d'Ancenis, la vue n'est pas gâchée. Encore une fois, je ne suis pas contre l'éolien sur le fond, mais contre une concentration effrénée sur certains territoires. Oui, M. Lemosquet, de pro-éolien, je vais participer désormais à ce que vous appelez « La chasse ouverte aux éoliennes ». L'anagramme d'éoliennes est « lésionnée ». Le mot s'applique à notre campagne. À un « arrière-pays » d'Ancenis et de Châteaubriant. Par trop d'éoliennes, abîmé, défiguré. Oui, lésionné.

Le 31 mars 2022 à 12 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(e) Claude CHEPEAU déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs

du 1 mars 2022 au 31 mars 2022
de 8 H 30 à 12 H 30 du lundi au vendredi
et de 13 H 30 à 16 H 30 le vendredi
(sauf dimanche et jours fériés) 10h à 12h le samedi

Les observations ont été consignées au registre par 7 personnes
(pages n° 3, 4, 6 à _____)

En outre, j'ai reçu 3 lettres ^{et 4} ~~ou~~ notes écrites qui sont annexées au présent registre :
de ^{l'}Association Solvmoier
et 2 pétitions,

1ère lettre en date du 3/03/2022

de M. Joseph BEAUJARD

2ème lettre en date du 5/03/2022

de M. ^{me} Anne COCHARD, M. Louis-Marce COCHARD

3ème lettre en date du 29/03/2022

de M. Nicolas TRICHET

CC

Le présent registre ainsi que les 9
pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins
le 28/04/2022 à M^{me} BRANJAUNEAU

Préfecture de la Loire-Atlantique
Bureau des procédures environnementales
et foncières
8 quai Ceineray, BP 33515
44035 NANTES Cedex 1



Document 1 remis le 31/03/2022 en permanence
(annexé au registre papier)



**Enquête publique du projet EOLA de BOURG CHEVREUIL
Communes de Trans sur Erdre et Riaillé
Arrêté n°2021 /ICPE/2268**

Remarques émises par l'Association SoVnoter
suite à l'analyse du dossier d'étude d'impact environnemental.

Mars 2022



Association SoVnoter
141 La Gréhondière44440 TEILLE
association.soVnoter@gmail.com

Sommaire

1.Introduction

2.Analyse du document GAMBA/SAS EOLA/Projet éolien de Bourg Chevreuil Communes de Trans sur Erdre et Riaillé :

Note de calcul d'Impact Acoustique E126 4.0 MW HH 116m

3.Risque engendré par le futur emplacement de l'éolienne E1

4.Concertations sur les villages à proximité du Parc éolien

5.Impact sur les espèces protégées : Le Balbuzard Pêcheur

6.Production éolienne sur le territoire de la COMPA Pays d'Ancenis

1. Introduction

L'association **SoVnoter** souhaite déposer ses remarques et ses questionnements sur le projet du parc éolien de Bourg Chevreuil , concernant les communes de Trans sur Erdre et Riaillé, en tant que citoyens impliqués sur le devenir de leur territoire .

L'association **SoVnoter** a été créée par le collectif La Gréhondière à Teillé suite au projet d'un parc éolien à la Gréhondière à Teillé porté par VALECO. Elle est composée de 38 adhérents citoyens impliqués sur le devenir de leur territoire ,et travaille en cohésion avec la fédération ADPH 44, l'association VCNA contre le projet éolien sur Belligné , les collectifs contre le parc éolien de la Houssais, le parc éolien Eolandes à Teillé.

SoVnoter souhaite s'impliquer sur l'ensemble du pays d'Ancenis et Chateaubriant pour protéger les espaces naturels, lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à l'environnement, à l'humain, à la faune et à la flore.

Nous souhaitons une gestion raisonnée et une contribution équitable de chaque territoire au développement des énergies renouvelables sur notre territoire , dans l'écoute et le respect des populations concernées par ces programmes..

**2. Analyse du document GAMBASAS EOLA/Projet éolien de Bourg Chevreuil
Communes de Trans sur Erdre et Riaillé : Note de calcul d'Impact Acoustique
E126 4.0 MW HH 116m**

**Remarques émises dans le cadre de l'enquête publique du projet EOLA de Bourg
CHEVREUIL
suite à la l'analyse du document suivant :
GAMBASAS EOLA / Projet éolien de Bourg Chevreuil Communes de Trans sur Erdre et
Riaillé
Note de Calcul d'IMPACT ACOUSTIQUE E126 4.0 MW HH116 m**

Considérations liminaires :

Le projet éolien de Bourg Chevreuil venant s'adjoindre en parallèle à celui autorisé de Mont Friloux (la distance entre les 2 lignes d'éoliennes étant de 500 m environ), les remarques qui suivent s'appuient

- Sur l'analyse du document EOLA/GAMBA qui précise intégrer les valeurs du bruit résiduel mesurées par JLSI Acoustique mandaté par WINSTROM dans le cadre du projet éolien MONT FRILOUX autorisé.

- Sur la lecture en conséquence, des documents suivants relatifs au projet autorisé MONT FRILOUX communiqués lors de l'enquête de ce dernier et intitulés comme suit :

- 44- WINDSTROM-TSE-4-1-EtudeImpact_part 5_
- 44- WINDSTROM-TSE-4-1-EtudeImpact_part 2_

L'étude GAMBA pour le compte d'EOLA s'appuie donc sur les mesures de bruit résiduel réalisées du 8 au 15 novembre 2016 en 8 points différents, par JLSI Acoustique pour le compte de WINDSTROM, pour des vitesses de vent d'ouest de 3 à 9 m/s en partie diurne et de 3 à 8 m/s en partie nocturne.

(Page n° 107 du doc WINDSTROM part 2)

Annexe 1

Statistiques du vent à Nantes

La rose des vents représentative du secteur d'étude est celle fournie par la station de Nantes-Bouguenais.

Les données ont été recueillies sur une période de 29 années (entre le 1er janvier 1971 et le 31 décembre 2000).

La rose des vents ci-après représente la distribution annuelle des vents (tous mois et toutes heures confondues).

Les vents sont classés selon trois catégories :

- vents dont la vitesse est comprise entre 5 et 16 km/h (bleu).
- vents dont la vitesse est comprise entre 16 et 29 km/h (vert).
- vents dont la vitesse est supérieure à 29 km/h (orange).

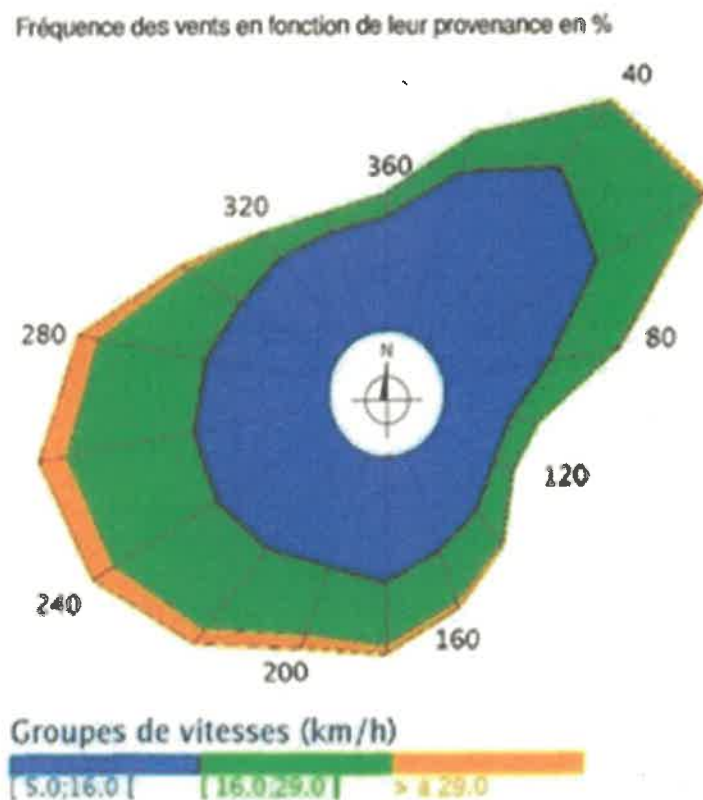
Ces catégories sont ensuite reportées en terme de fréquence pour chacune des 18 directions de la rose des vents située au centre (nord, sud, est, ouest, etc.)

Les vents dominants sont les suivants :

- Les vents de secteur ouest/sud-ouest et sud (directions de 180 à 280°) qui représentent 36,5% des vents, toutes vitesses confondues. Les vents les plus forts de la station (vitesse supérieure à 29 km/h) soufflent majoritairement dans ces secteurs.- Les vents de secteur nord-est (24,7% des vents) avec une majorité de vents faibles ou moyens (directions de 20 à 80°).

- Les vents de secteur nord-est (24,7% des vents) avec une majorité de vents faibles ou moyens (directions de 20 à 80°) et à la marge, de vents forts.

Ajoutons également, dans notre analyse, la prise en considération du document joint en annexe, issu de la station météorologique de BOUGENAI (44) traduisant la force et l'orientation des vents caractérisant sur une longue période la Loire-Atlantique.



REMARQUE n°1 :

La Loire-Atlantique est sous l'influence pour 36% du temps, des vents d'ouest / sud-ouest. Pour 26% du temps, le territoire considéré est sous l'influence des vents du nord / est.

Considérant la force et la fréquence des vents d'ouest, les mesures d'étude des bruits résiduels a conduit WINDSTROM à uniquement considérer l'orientation des vents d'ouest pour établir ses calculs d'émergence qui respectent pour les points de mesure, la réglementation.

La situation du site avec l'adjonction potentiellement de 3 éoliennes d'EOLA, d'une puissance individuelle supérieure de 11 % (4MW par rapport à 3,6 MW) modifie la situation :

Les calculs d'émergence réalisés par GAMBA, en repartant des valeurs de bruits résiduels relevées par JLSI Acoustique et en ajoutant les effets sonores cumulés des 2 lignes parallèles d'éoliennes **conduit et ce, malgré des dispositions de bridage déjà INTEGREES dans les calculs d'émergence, à une situation NON REGLEMENTAIRE sur certains points d'étude en partie nocturne.**

Ceci démontre " la fragilité " du respect de la réglementation en matière d'émergence avec la ligne des 3 éoliennes ajoutées.

En conséquence, si les calculs montrent cette "fragilité", cette situation "tendue" du respect de la réglementation **et encore une fois avec des dispositions de bridage intégrées dans les calculs, qu'en est-il de la situation d'émergences potentielles non réglementaires possibles, dans une situation inversée, c'est-à-dire pour des VENTS d'EST ?**

Si on peut admettre que l'étude WINDSTROM ait pu être conduite uniquement par vents d'ouest, concluant à un respect des émergences en partie diurne et nocturne, la situation avec un doublement d'éoliennes, montre par vent d'ouest une situation non conforme en partie nocturne ...

Dès lors, on peut raisonnablement craindre que la situation puisse être également " tendue " par vents d'est qui soufflent pour 26 % du temps, avec des vitesses de vent non négligeables.

L'absence d'étude des bruits résiduels sous l'influence des vents d'est par EOLA **est d'autant moins compréhensible qu'EOLA écrit, page 55, dans le document d'enquête publique - SAS EOLA DEVELOPPEMENT – Sous dossier 2 : Note de présentation non technique : (44_EOLA_Bourgchevreuil_2_NNT_V3 DEF.pdf**

" Les effets cumulés acoustiques, en particulier avec le projet éolien de Trans -sur -Erdre, seront pris en compte dans les plans d'optimisation de fonctionnement du projet de Bourg Chevreuil (bridage acoustique). Des campagnes de mesures dès la mise en service du parc, d'une durée suffisante et pour toutes les directions de vent, seront réalisées afin de vérifier que les émergences sonores des parcs en phase d'exploitation sont bien conformes à la réglementation. "

Cette phrase est la reconnaissance de la part d'EOLA, qu'au-delà des vents d'OUEST, il y a nécessité à conduire des vérifications d'émergence sur toutes les directions du vent et notamment du vent d'est / nord-est, seconde orientation la plus prégnante sur le site, derrière les vents d'ouest.

Mais alors,

Pourquoi ne pas s'assurer, dans le cadre de l'étude d'impact, **en amont de l'installation des éoliennes**, des émergences critiques possibles par vent d'est ?

Pourquoi ne pas privilégier la prévention à la correction ? N'est-ce-pas le but des études d'impact d'analyser les risques en amont de la réalisation ?

Que se passera-t-il si les campagnes de mesure réalisées après l'installation des éoliennes d'EOLA, montrent des émergences non conformes à la réglementation ?

Quel opérateur assumera en matière de bridage, la responsabilité

EOLA ?
WINSTROM ?
Les deux opérateurs ?

Nous considérons l'étude acoustique GAMBA INSUFFISANTE car INCOMPLETE ne prenant pas en compte la situation d'exploitation des 2 lignes d'éoliennes sous l'influence des vents d'est.

La nuisance sonore est une des nuisances les plus évoquées par les populations vivant à proximité des éoliennes qu'elles soient d'ailleurs sous le vent dominant ou non.

On se doit d'étudier, en conséquence, tous les cas de figure notamment dans cette situation d'ajout d'éoliennes qui démontre des calculs d'émergence tendus ne respectant pas la réglementation en partie nocturne.

REMARQUE n° 2 :

En prolongement de la remarque précédente, nous constatons que EOLA/GAMBA s'est appuyé uniquement sur les mesures effectuées par JLSI Acoustique mandaté par WINSTROM en 2016, pour analyser le bruit résiduel.

EOLA/GAMBA n'a réalisé aucune mesure de sa propre initiative.

Par ailleurs la valeur du bruit résiduel au point 7 – La Provostière – est une valeur "assimilée" à celle du point 1 la vallée – mesure effectuée par JLSI Acoustique en 2016. (Cf document GAMBA page 7/18)

- L'étude EOLA/GAMBA ne précise pas, par ailleurs, que les valeurs concernant la classe de vent à 9m/s en période nocturne sont des valeurs "extrapolées" (ne résultant pas de mesures de bruit résiduel, réellement effectuées sur le terrain) pour tous les points de mesure.

- L'Etude EOLA/GAMBA ne précise pas non plus que les valeurs figurant dans les tableaux des émergences page 10/18, 11/18, 13/18, 16/18, 17/18, concernant les classes de vent à 10 m/s en période diurne et à 10m/s et 11m/s en période nocturne, sont des valeurs "extrapolées" ne reposant pas sur des valeurs mesurées de bruit résiduel sur le terrain.

- En conséquence, du tableau des émergence sonores en période diurne, qui comporte 56 valeurs d'émergence, 42 valeurs s'appuient sur des valeurs de bruit résiduel réellement mesurées (retrait de la classe 10m/s et valeurs du point 7 "assimilé").

- De même, du tableau des émergences sonores en période nocturne, qui comporte 63 mesures, 36 mesures SEULEMENT s'appuient sur des valeurs mesurées de bruit résiduel sur le terrain (retrait des classes 10m/ s et 11m/s et valeurs du point 7)

L'Etude ACOUSTIQUE EOLA/ GAMBA nous apparaît donc avoir été réalisée A MINIMA, sans aucune mesure terrain réalisée en propre.

Cette étude apparaît essentiellement pour ne pas dire uniquement "bureaucratique" : elle repose sur une compilation de chiffres (valeurs mesurées que nous ne remettons pas en doute de la part de WINDSTROM), et de calculs effectués ensuite par GAMBA pour déterminer des émergences dont une part importante repose sur des "extrapolations".

Considérant :

**1/ la criticité de l'ajout de 3 éoliennes de 4MW sur le site,
2/ que la nuisance sonore potentielle des éoliennes est un point clé de maîtrise et vis-à-vis des populations vivant au contact des éoliennes,**

Nous estimons que l'Etude GAMBA montre un INVESTISSEMENT INSUFFISANT de la part d'EOLA pour assurer la maîtrise acoustique d'un site globalisé qui passe d'une puissance de 10,8 MW (Mont Friloux) à 22,8 MW (addition des 2 sites) soit une augmentation de la puissance autorisée de 211%

REMARQUE n° 3 :

Les calculs d'émergence réalisés par GAMBA (avec les réserves que nous avons exprimées) montrent en période nocturne par vent d'ouest, avec les effets sonores cumulés des 2 lignes d'éoliennes, des émergences ne respectant pas la réglementation pour certains points de mesure et sous certaines vitesses de vent.

Reprécisons que ces valeurs d'émergence non réglementaires sont déjà calculées avec des mesures de bridage intégrées dans les calculs.

Question : quelle est l'assurance que les mesures de bridage seront appliquées ?

Cette question est fondamentale pour les riverains.

Il existe depuis longtemps des cadres de fonctionnement des entreprises en mesure de donner confiance aux clients dans leur fonctionnement : Les systèmes de management de la qualité et de l'environnement. (Normes ISO 9000 et ISO 14000)

Ces systèmes de management de la qualité s'appuient sur des dispositions préétablies, contrôlées en interne entreprise (revues qualité, audit interne, revue de direction) et auditées en audit externe par un organisme certificateur donnant droit à la certification ISO.

Ces dispositions préétablies concernent la maîtrise des intrants, des processus, des produits finis, la maîtrise des réclamations, des non conformités

Les dispositions de bridage concernent la maîtrise des processus.

Il nous apparaît essentiel que la société qui serait en mesure de gérer l'exploitation des 3 éoliennes EOLA soit certifiée ISO 9001 et 14001, ceci pour donner pleinement confiance dans l'application des mesures de bridage et sur la maîtrise des processus de manière générale.

Or, l'opérateur EOLA ne donne nulle part, à notre connaissance, les éléments de réassurance nécessaires sur le fonctionnement de la société d'exploitation des éoliennes qui serait mise en place.

CONCLUSION :

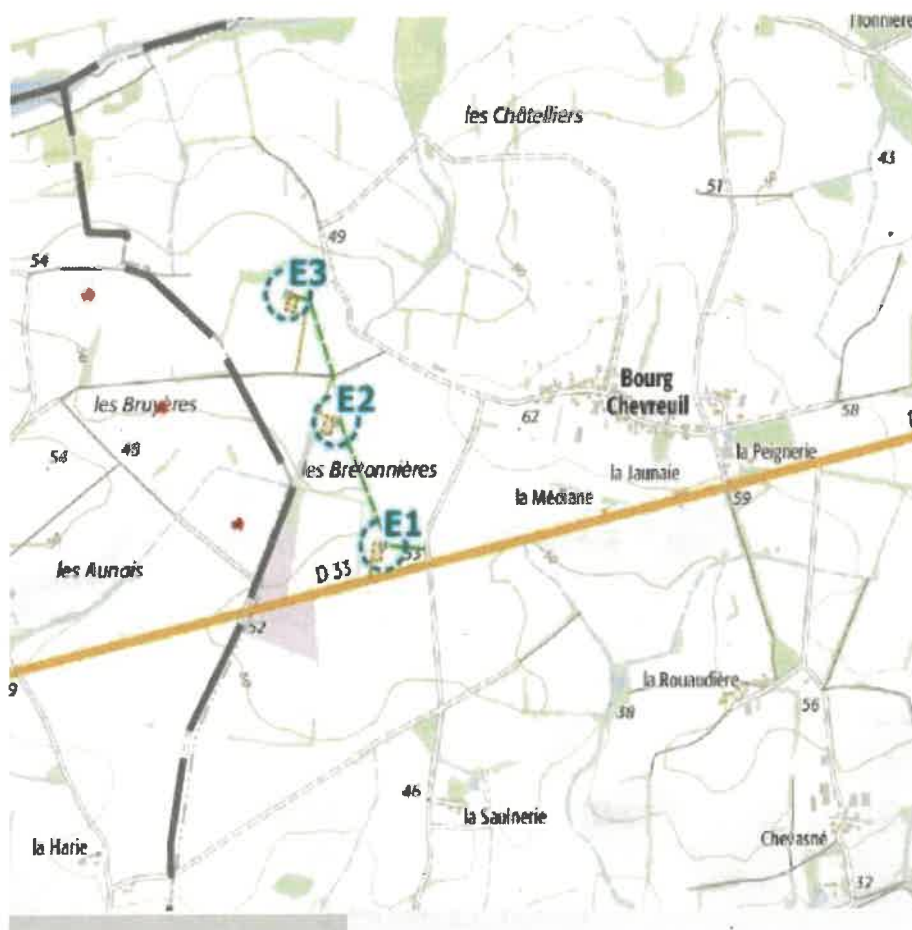
Sur la base des 3 remarques précitées concernant l'Etude Acoustique GAMBA commanditée par EOLA, nous demandons que soit prononcé,
UN AVIS DEFAVORABLE sur celle-ci.

3. Risque engendré par le futur emplacement de l'éolienne E1

Concernant la sécurité liée à l'usage des axes routiers il apparaît que l'éolienne E1 soit très proche de la route Riailé Joué sur Erdre (D33). Visiblement cette implantation répond à la norme mais cette éolienne pourrait entraîner des problèmes, son rotor se trouverait à 90° par rapport à la D33 selon l'orientation de la départementale et en fonction des vents dominants d'Ouest :

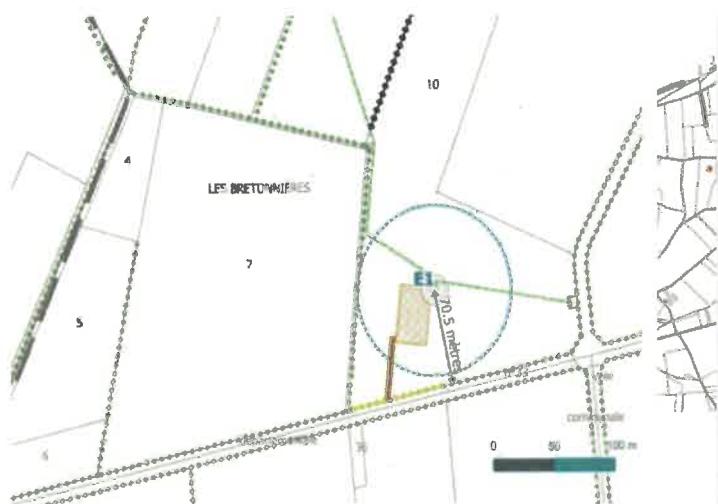
- Risque d'ombre sur la chaussée pouvant surprendre les conducteurs
- Risque d'effet stroboscopique au soleil levant ou couchant
- Risque de projection de glace
- Risque de projection de matériaux en cas de rupture de pales

Les problèmes rencontrés sur la réalisation des socles (Cf WINDSTROM Mont FRILOUX) ainsi que le nombre de problèmes rencontrés par les parcs existants de chutes et projection de pales militent pour une parfaite maîtrise des sous traitants et des processus.



Concernant la sécurité liée à l'usage des axes routiers, les dispositions prévues par l'article L. 111-1-4 du code de l'urbanisme prévoient une distance de recul pour toute installation ou construction (et donc les éoliennes) de 100 mètres par rapport à l'axe des autoroutes, routes express et déviations, et de 75 mètres par rapport à l'axe des routes classées à grande circulation.

Au-delà des règles de cet article L. 111-1-4, aucune distance de sécurité n'est édictée dans les lois et règlements. Néanmoins, la question de la sécurité doit être une préoccupation dans le cadre de la recherche de site. Un volet sécurité, dans l'étude d'impact notamment, pourra être demandé afin d'analyser les risques et de justifier l'absence de risque, notamment pour les voies à fort trafic.



4. Concertations sur les villages à proximité du Parc éolien

Seul le Village de Bourg Chevreuil est pris en compte pour l'étude d'impact aussi bien pour les nuisances visuelles que sonores, des villages autour du parc éolien en ont été exclus :

La Saulnerie à 650 m

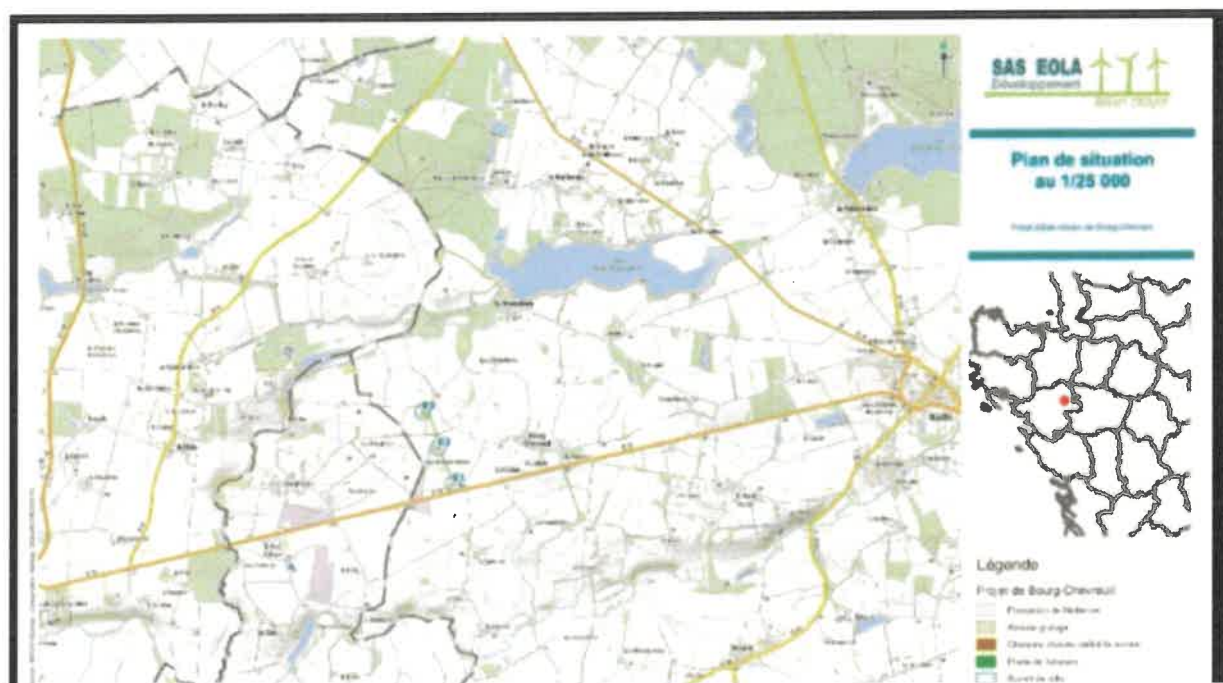
La Mediane à 650 m

La Colle à 700m

La Jaunaie à 800 m

La fresnaie à 1000m

Nous demandons une concertation auprès de ces villages concernés par l'impact des futures éoliennes sur la vie de leurs habitants au quotidien.



5. Impact sur les espèces protégées notamment sur le Balbuzard Pêcheur

-Le projet de construction du parc éolien de Bourg Chevreuil est inscrit dans la continuité de celui de la Houssais à Trans sur Erdre.

Il se situera , comme son homologue pres du site Natura 2000

« Le dossier examine de façon détaillée les incidences potentielles du projet sur les habitats d'intérêt communautaire et les espèces à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 à proximité: le site «Forêt,étang de Vioreau et étang de la Provostière» situé pour partie dans l'aire d'étude immédiate élargie ainsi queles sites «Marais de l'Erdre.... »(extrait de l'avis délibéré de MRAe des Pays de la Loire.

Le projet du parc éolien de la Houssais a fait l'objet d'un arrêté N°2021 /BPEF/188 notifiant le rejet d'une demande d'autorisation au vu de la menace avérée sur le Balbuzard pêcheur et de sa survie par la proximité d'éoliennes sur son territoire .

Notre analyse s'appuie sur les CONSIDÉRANTS de cet Arrêté Prefectoral :

« **CONSIDÉRANT** que le Balbuzard pêcheur est une espèce menacée figurant dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) pour laquelle le statut VU (taxon vulnérable) est attribué ;

CONSIDÉRANT que le Balbuzard pêcheur est une espèce patrimoniale faisant l'objet de plusieurs plans d'actions nationaux (PNA) successifs dont le dernier s'étend de 2020 à 2029 ;

CONSIDÉRANT que le Balbuzard pêcheur est une espèce longévive avec un faible taux de reproduction ;

CONSIDÉRANT que parmi les 59 couples de cette espèce présents sur le territoire métropolitain, seuls 4 nichent en Pays de Loire (2 en Maine et Loire et 2 en Sarthe) ;

CONSIDÉRANT qu'aucun site de nidification n'est recensé plus au nord ou en Bretagne ;

CONSIDÉRANT que le département de la Loire-Atlantique (dont le site Natura 2000 « Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière » à 4,5 km du projet de la SARL Parc Eolien du Houssais) accueille le Balbuzard pêcheur en périodes de migration pré et post nuptiales ;

CONSIDÉRANT que le Balbuzard Pêcheur a été observé dans la zone d'étude du projet de la SARL Parc Eolien de la Houssais, au nord du Bois de la Houssais et en nourrissage, lors des expertises écologiques menées dans le cadre de la caractérisation de l'état initial de l'étude d'impact afférente à ce projet ;

CONSIDÉRANT que l'espèce est en voie de recolonisation de ce département ;

CONSIDÉRANT ainsi que la population de cette espèce dans le département de la Loire-Atlantique est très fragile ;

CONSIDÉRANT qu'un seul individu impacté est de nature à remettre en cause l'installation de l'espèce dans le département de la Loire-Atlantique ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'un seul individu impacté est de nature à remettre en cause l'état de conservation de l'espèce ;

CONSIDÉRANT que la sensibilité du Balbuzard pêcheur est qualifiée de haute en raison du risque de mortalité par collision.... »

(extrait de l'arrêté N° 2021 /BPEF/188 du 28 juin 2021)

Les Pouvoirs publics reconnaissent donc formellement la présence du Balbuzard Pêcheur à la fois sur le site de la Houssais et sur le site Natura 2000 et notamment l'étang de la Provostière et la distance faible qui sépare les DEUX SITES.

Le village de la Provostière où se situe le barrage, à l'Ouest de l'étang de la Prosvotière est le point le plus proche du bois de la Houssais.

Les abords de ce village correspondent au biotope recherché du Balbuzard Pêcheur, site calme, présence de parties boisées (la partie boisée de l'étang se trouve à l'ouest, près du village de la Provostière, rive Nord)

Le Balbuzard Pêcheur apprécie les grands arbres, notamment les pins aux cimes tabulaires.

Le territoire du Balbuzard Pêcheur peut couvrir de 4 à 15 km².

Sur ces bases, on peut donc raisonnablement estimer que le Balbuzard Pêcheur dont la présence est reconnue à la Houssais et à l'étang de la Provostière soit en mesure d'effectuer des trajets allers retours entre ces deux points de nourrissage distants en ligne droite, " A VOL D'OISEAU " de 4,5 km

- La ligne droite tracée sur une carte entre le site de la Houssais (étendue d'eau entre le bois de la Houssais et celui de l'Asnerie) et le village de la Provostière conduit le Balbuzard Pêcheur à survoler le site des Bretonnières à l'ouest de Bourg Chevreuil et par conséquent les éoliennes du projet EOLA et notamment l'éolienne E04. (Carte en Annexe .les éoliennes du parc éolien de la Houssais en rouge et ceux du parc éolien de Bourg chevreuil en vert).

Si on s'appuie à nouveau sur les "Considérant" suivants de l'Arrêté Préfectoral mentionné ci-dessus :

CONSIDÉRANT que la sensibilité du Balbuzard pêcheur est qualifiée de haute en raison du risque de mortalité par collision et de l'effet d'épouvantail des éoliennes qui perturbe les couloirs de migration de l'espèce ;

CONSIDÉRANT ainsi que le risque d'impact de l'espèce par collision avec les éoliennes projetées est fort ;

On peut raisonnablement en déduire que le risque EXISTE que le Balbuzard Pêcheur heurte une éolienne aux cours de ses trajets entre les 2 sites de nourrissage.

- Nous n'avons trouvé nulle part dans l'étude des impacts d'EOLA la mention du Balbuzard Pêcheur et évidemment des mesures de prévention des risques d'évitement le concernant.

Si on reprend encore une fois les CONSIDERANT suivants de l'Arrêté Préfectoral concernant le site éolien de la Houssais :

CONSIDÉRANT que le bridage proposé entre le 1er et le 30 avril et entre le 1er et le 30 septembre du lever du jour à 10h puis de 16h à la tombée de la nuit ne garantit pas l'absence d'impact tant sur la période puisque le Balbuzard pêcheur est en migration de fin février à début avril et de mi-août à fin septembre (source : PNA) que sur la durée, car le maître d'ouvrage précise que l'espèce peut également se déplacer entre ces plages horaires ;

CONSIDÉRANT que le dispositif de surveillance et de détection "DT Bird" combiné à un système d'effarouchement ne permet pas d'exclure tout risque de collision et que le dispositif d'effarouchement est susceptible d'avoir une incidence sur le couloir de migration ;

On est en droit d'ESTIMER qu'on ne peut pas, d'une part et ce, malgré les dispositions de bridage et de détection proposées, prononcer LE REJET d'un site éolien et TOLERER à 4,5 km de distance, l'ABSENCE de prise en compte du risque BALBUZARD PECHEUR et des dispositions de maîtrise par EOLA, sachant que ce dernier site se situe entre deux points de nourrissage reconnus.

En conclusion, nous demandons donc, que soit prononcée
un AVIS DEFAVORABLE
sur l'Etude d'Impact d'EOLA pour non prise en compte du risque
Balbuzard pêcheur et des dispositions de maîtrise le concernant.

- Quel exemple montre les pouvoirs publics à ce sujet ? où sont les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics ?

Dans le défi qui s'offre à nous en matière énergétique, chacun doit prendre sa part, région par région, ville par ville.

ENERGIES RENOUVELABLES OK

Mais pas dans une marche forcée " JACOBINE " qui impose au forceps ses programmes sans écouter ou faire semblant d'écouter les populations et sans veiller SURTOUT, à répartir l'effort par territoire.

1/ COMMUNES DE LA COMPA d'ANCENIS

ANCENIS-SAINT-GÉREON | COUFFÉ | INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE | JOUÉ-SUR-ERDRE | LA ROCHE-BLANCHE | LE CELLIER | LE PIN | LIGNÉ | LOIREAUXENCE | MÉSANGER | MONTRELAIS | MOUZEIL | OUDON | PANNECÉ | POUILLÉ-LES-COTEAUX | RIAILLÉ | TEILLÉ | TRANS-SUR-ERDRE | VAIR-SUR-LOIRE | VALLONS-DE-L'ERDRE.

2/ CHIFFRES TIREES DE L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET WINDSTROM TRANS SUR ERDRE MONTFRILOUX

Le parc étant composé de 3 aérogénérateurs de 3,6 MW chacun, la production nette, en tenant compte des pertes par effet de sillage et de la densité de l'air, atteindra environ 25 920 000 kWh par an (soit 25,92 GWhs par an)

La consommation annuelle des équipements du parc éolien est négligeable en comparaison de sa production. Ainsi, le nombre de foyers alimentés en électricité est calculé sur la base d'une consommation domestique annuelle, chauffage inclus, d'environ 2 107 kWh par habitant.

La production de la centrale éolienne équivaut ainsi à la consommation électrique d'environ 12 302 personnes par an.

Le projet éolien couvre ainsi les besoins électriques de près de 19 % de la Communauté de commune du Pays d'Ancenis qui comptait environ 63 739 habitants (population légale officielle au 1er janvier 2016 – chiffres 2013 - source INSEE) répartis sur 25 communes. Le projet de Trans-sur-Erdre équivaut à la consommation électrique d'environ 12 302 personnes par an.

3/ PARCS EOLIENS EN ACTIVITE dans le Pays d'ANCENIS :

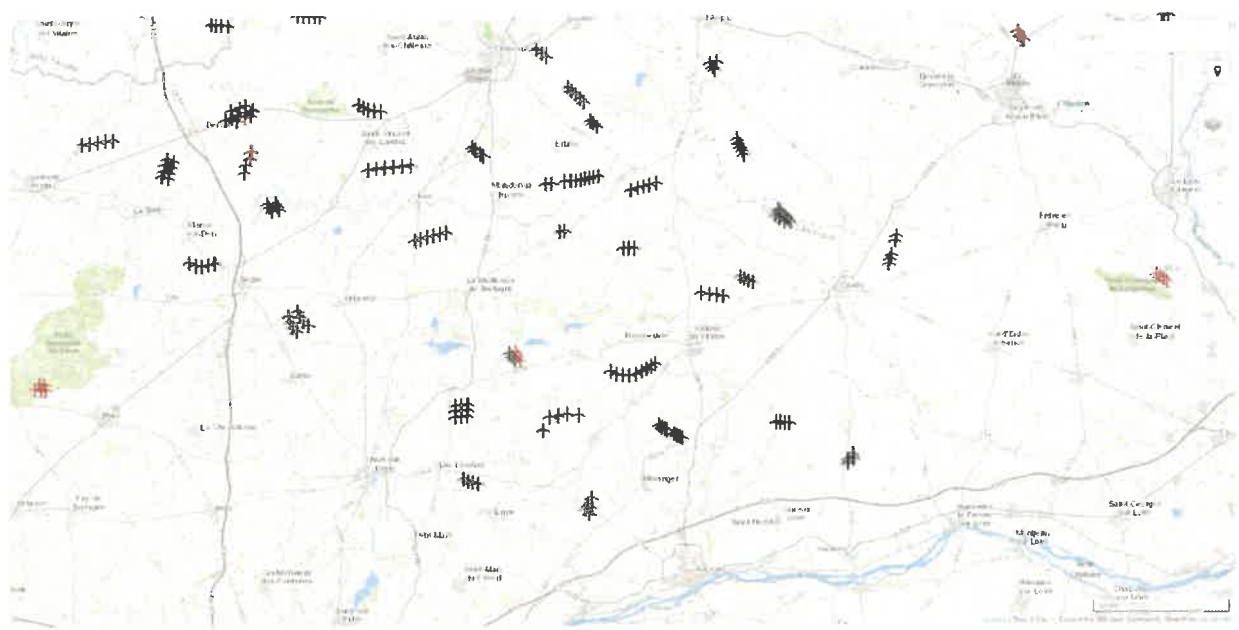
Parc Eolien	Nombre Machines	Puissance totale	Commune concernée	
Parc éolien de Freigné I	4	9,2 MW	Freigné Vallons-de-l'Erdre	En fonction
Parc éolien de Beauséjour	5	10 MW	Bonnoeuvre Pannecé	En fonction
Parc éolien de la Vallière	4	8 MW	Riaillé Pannecé	En fonction
Parc éolien de Mésanger I	4	9,2 MW	Pouillé les Coteaux Mésanger	En fonction
Parc éolien de Mésanger II	4	9,2 MW	Mésanger	En fonction
Parc éolien des Hautes Landes	5	10 MW	Couffé Mésanger	En fonction
Parc éolien de Freigné II	4	9,4 MW	Freigné	En fonction
Parc éolien de Belligné Varades	6	12 MW	Varades Loire-Auxence	En fonction
Ferme éolien du Merisier I	4	9,4 MW	Ligné Les Touches	En fonction
TOTAL	40	86,4 MW		
Parc éolien EOLANDES	5	15 MW	Teillé Trans sur Erdre	Autorisé
Ferme éolien du Merisier II	4	9,4 MW	Ligné Les Touches	Autorisé
Ferme éolienne du Nilan	3	7,05 MW	Saint Sulpice des Landes	En instruction

Sur la base des calculs de WINSTROM ces 86,4 MW sont en mesure d'assurer une production de la consommation électrique de 207,36 GW correspondant au besoin en énergie électrique de 98416 personnes, soit un coefficient multiplicateur de 1,53 fois la population de la COMPA .

Et cela sans compter les différents projets éoliens envisagés sur notre territoire ou le mât de mesure a déjà été posé, ou les conseils municipaux ont déjà donné leur accord

- Parc éolien de la Gréhondière à Teillé
- Parc éolien du Chêne Caudet à Belligné
- Parc éolien de la Saugère à la Rouxière /Maumusson

4. Carte repertoriant les parcs éoliens existants en noir et en projets en rouge



Document 2 remis le 31/03/2022 en permanence
(annexé au registre papier)



**REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ASSOCIATION SOVNOTER
SUR L'ETUDE ACOUSTIQUE GAMBA POUR LE COMPTE d'EOLA
DEVELOPPEMENT**

Mars 2022

Association SoVnoter

141 la Gréhondière

44440 Teillé

association.sovnoter@gmail.com

Préambule :

Les remarques qui suivent ne se substituent pas à nos remarques émises lors de la précédente enquête publique (N°70 sur le fichier numérique et remises en mains propres et commentées lors d'une rencontre avec le commissaire-enquêteur le 10/12/2021). Nous considérons ces remarques toujours pertinentes et nous demandons au commissaire-enquêteur de les ajouter aux remarques ci-dessous, pour cette deuxième enquête publique.

Les remarques complémentaires que nous émettons ont été nourries à la fois :

- Par la lecture du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020 -
- Par l'examen et la comparaison avec d'autres études acoustiques, notamment celle du projet PAZ'EOLE dont l'enquête publique se déroule actuellement (du 15 février au 15 mars- Mairie de Sainte PAZANNE)
- Par aussi la remise en perspective du cadrage de l'étude acoustique GAMBIA, des réponses tardives apportées par EOLA suite notamment aux demandes formulées par l'ARS (Autorité Régionale de Santé) et de la MRAe qui ont conduit EOLA à remettre in extrémis une étude acoustique 2 jours avant le début de l'Enquête Publique et en proposant, selon nous, une étude inachevée avec des tableaux d'émergence cumulés comportant des points laissés en l'état... en suspens... NON CONFORMES, avec des mesures de bridage déjà intégrées et, sauf erreur de notre part, non chiffrées économiquement.

REMARQUES SUR LE CADRAGE DU PROJET

UNE INSUFFISANTE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE LA PART D'EOLA

Nous considérons que les éléments suivants :

- Proximité Du village de la PROVOSTIERE, d'une zone NATURA 2000, de son intérêt TOURISTIQUE ACTUEL et FUTUR.
- PROJET venant s'adjoindre à un projet existant

Auraient dû conduire EOLA à cadrer son étude acoustique en intégrant les points suivants :

1/ De véritables mesures de bruit résiduel sur le point LA PROSVOTIERE et non pas une extrapolation des valeurs assimilées au point la Vallée.

On ne comprend d'ailleurs pas pourquoi EOLA n'ait pas cherché - **au minimum** - avant l'assimilation aux mesures du point - la Vallée-, à vérifier, par des mesures, la cohérence de bruit résiduel entre les deux points.

Les tableaux d'émergence cumulés finaux en intégrant déjà des mesures de bridage pour les éoliennes EOLA ,montrent à quel point le point La

PROVOSTIERE représente un point sensible en partie nocturne par vent de sud-ouest.

Relevons les valeurs d'émergence non conformes de 3,5 pour la PROSVOTIERE pour des vents de 6 et 7 m /s mais aussi des "émergences considérées comme conformes" de 5 pour des valeurs de bruit ambiant inférieures au seuil de 35Db, soient de 31,5 et 33,5 pour des vents de 4 et 5m/s !! (surlignées en rouge tableau GAMBA suivant)

7.4.1. Période Nocturne (22h-07h)

Impact Cumulé /Nuit Ouest	Point 1 : La Vallée	Point 2 : Montfriloux	Point 3 : Las Aunais	Point 4 : La Harie	Point 5 : La Saulnerie	Point 6 : Bourg Chevreuil	Point 7 : La Provostière	
3 m/s	Lrès	26,0	28,0	26,5	31,0	26,0	30,5	26,0
	Léol	28,0	28,5	29,5	26,0	26,0	28,0	24,0
	Lamb	30,0	31,5	31,5	32,0	29,0	32,5	28,0
	E	4,0	3,5	5,0	1,0	3,0	2,0	2,0
	Conformité	C	C	C	C	C	C	C
4 m/s	Lrès	26,5	29,0	27,0	32,5	27,0	31,5	26,5
	Léol	33,0	34,0	35,0	31,0	32,0	34,0	29,5
	Lamb	34,0	35,0	35,5	34,5	33,0	36,0	31,5
	E	7,5	5,0	6,5	2,0	6,0	4,5	5,0
	Conformité	C	C	N.C.	C	C	N.C.	C
5 m/s	Lrès	28,5	32,5	30,0	37,0	31,0	34,0	28,5
	Léol	31,0	32,5	34,0	30,0	31,5	34,0	32,0
	Lamb	33,0	35,5	35,5	38,0	34,0	37,0	33,5
	E	4,5	3,0	5,5	1,0	3,0	3,0	5,0
	Conformité	C	C	N.C.	C	C	C	C
6 m/s	Lrès	33,5	37,0	35,5	41,5	36,5	37,0	33,5
	Léol	32,0	34,5	35,0	33,5	35,5	37,5	34,5
	Lamb	36,0	39,0	38,0	42,0	39,0	40,5	37,0
	E	2,5	2,0	2,5	0,5	2,5	3,5	3,5
	Conformité	C	C	C	C	C	N.C.	N.C.
7 m/s	Lrès	37,0	40,5	40,0	45,0	40,0	42,0	37,0
	Léol	37,0	39,5	41,0	38,0	40,5	42,5	38,0
	Lamb	40,0	43,0	43,5	46,0	43,0	45,5	40,5
	E	3,0	2,5	3,5	1,0	3,0	3,5	3,5
	Conformité	C	C	N.C.	C	C	N.C.	N.C.
8 m/s	Lrès	39,5	44,0	43,5	47,0	42,5	44,5	39,5
	Léol	40,5	41,5	43,0	39,0	41,0	43,5	39,5
	Lamb	43,0	46,0	46,0	47,5	45,0	47,0	42,5
	E	3,5	2,0	2,5	0,5	2,5	2,5	3,0
	Conformité	N.C.	C	C	C	C	C	C
9 m/s	Lrès	41,0	46,0	46,5	48,0	45,0	44,5	41,0
	Léol	40,5	41,5	43,0	39,0	41,0	43,5	39,5
	Lamb	44,0	47,5	48,0	48,5	46,5	47,0	43,5
	E	3,0	1,5	1,5	0,5	1,5	2,5	2,5
	Conformité	C	C	C	C	C	C	C
10 m/s	Lrès	41,5	46,0	48,0	51,0	46,5	45,0	41,5
	Léol	40,5	41,5	43,0	39,0	41,0	43,5	39,5
	Lamb	44,0	47,5	49,0	51,5	47,5	47,5	43,5
	E	2,5	1,5	1,0	0,5	1,0	2,5	2,0
	Conformité	C	C	C	C	C	C	C
11 m/s	Lrès	43,0	47,5	49,5	54,0	49,0	48,0	43,0
	Léol	40,5	41,5	43,0	39,0	41,0	43,5	39,5
	Lamb	45,0	48,5	50,5	54,0	49,5	48,0	44,5
	E	2,0	1,0	1,0	0,0	0,5	2,0	1,5
	Conformité	C	C	C	C	C	C	C

Valeurs arrondies au ½ dB(A) le plus proche

Relevons aussi les émergences fortes jusqu'à 7,5 , considérées comme conformes sous des valeurs valeurs bruit ambiant inférieures à 35 Db et sous des vents de 3,4,5 m/s (émergences surlignées en jaune) pour les villages de la Vallée, Mont friloux, les Aunais, villages pourtant en amont des éoliennes par vents d'ouest sud-ouest , DONC PAS SOUS LE VENT DES EOLIENNES.

Ce qui souligne toute l'importance d'une étude par vents de nord-est où dans cette situation les villages évoqués ci-dessus seront en aval, sous le vent des éoliennes et donc sujets à une propagation du bruit accentuée.

Ce qui souligne aussi que par vent de nord-est le site la Provostiere peut être impacté, bien qu'étant en amont des éoliennes, non sous le vent, comme le sont les villages sus-mentionnés par vent de sud ouest bien qu'étant en amont dans ce cas des éoliennes...

Rappelons que La PROVOSTIERE est un site fréquenté notamment à la belle saison (Touristes, promeneurs, cyclotouristes, présence de convives aux restaurants...)

Concernant les émergences considérées comme conformes car associées à des bruits ambiants inférieurs à 35 Db, rappelons ici la remarque de l'ARS dans son avis du 11 septembre 2020...

"Au-delà de la réglementation, qui prend en compte l'émergence seulement quand le niveau ambiant est supérieur à 35 dB(A), l'étude met en évidence, en période nocturne, des émergences non négligeables dans des environnements sonores situés en dessous de ce seuil. Ces cas de figure, même s'ils sont admis par la réglementation, risquent, en période estivale (vie à l'extérieur et ouverture des fenêtres la nuit), de conduire à des situations de gêne pour le voisinage"

Et celle de la MRAe dans son avis du 26 mai 2021 :

"Au-delà de la réglementation, qui prend en compte l'émergence seulement quand le niveau ambiant est supérieur à 35 dB(A), l'étude met en évidence des émergences nocturnes non négligeables dans des environnements sonores situés en dessous de ce seuil. Il pourrait alors être envisagé de mettre en place un bridage. En effet, ces cas de figure, même s'ils sont admis par la réglementation, risquent, en période estivale (vie à l'extérieur et ouverture des fenêtres la nuit), de conduire à des situations de gêne pour le voisinage et potentiellement à des conflits."

2/ Ce qui souligne qu'on peut reprocher à EOLA de ne pas s'être posé la question d'une autre campagne de mesures de bruit résiduel à une autre saison, notamment estivale avec des vents de nord-est, compte tenu de la proximité d'un site touristique.

Une campagne de mesure de 10 jours réalisée par WINSTROM en novembre 2016 ne suffit pas pour prétendre être représentative des conditions annuelles rencontrées sur le site, d'autant plus avec 2 lignes de 3 éoliennes ...

Une campagne réalisée en juin 2020 par exemple, aurait permis d'appréhender des mesures de bruit résiduel dans un autre contexte avec des bruits de végétation, des arbres feuillés, des travaux agricoles, des bruits d'insectes en période estivale, et donc d'établir des tableaux d'émergence dans une période où les lieux touristiques sont fréquentés.

On ne peut que constater ici le faible, voir l'absence d'investissement qu'EOLA a consacré à la prise en compte de la proximité de cette zone touristique et de la maîtrise des impacts sonores du site en général.

EOLA ne présente en réalité que deux classes homogènes, par vent d'ouest : une classe diurne 7H-22H, une classe nocturne 22H-7H.

LE PROJET EOLA venant s'adjoindre à celui de WINSTROM aurait dû conduire EOLA :

21- A ne pas se satisfaire uniquement de la campagne de mesures sur 10 jours de WINSTROM mais à envisager encore une fois, comme indiqué ci-dessus une deuxième campagne de mesure de bruits résiduels en saison estivale afin de conduire une étude acoustique plus représentative des conditions annuelles rencontrées.

Par comparaison, l'étude acoustique PAZ'EOLE, (PROJET de 3 EOLIENNES) s'appuie sur une seule campagne de mesure mais une campagne de 32 jours s'étalant de fin août à début octobre et propose 6 classes homogènes.

Période diurne 8H-20H30 par vent de sud-ouest

Période diurne 8H-20H30 par vent de nord est

Période nocturne 22H--7H par vent de sud-ouest

Période nocturne 22H -7H par vent de nord -est

Période fin de journée 20H30-22H tous vents confondus

Période début de journée 7H-8H tous vents confondus.

On peut mesurer ici le delta d'investissement des opérateurs en matière d'étude acoustique et partant de là, le delta du souci d'analyser les différentes conditions d'émergences sonores potentielles.

22-A intégrer des mesures de bruit résiduel par Vent de Nord-Est :

A l'évidence, un projet de 3 éoliennes venant s'adjoindre en parallèle de 3 éoliennes existantes aurait dû conduire EOLA à s'interroger sur l'incidence du bruit ambiant sur les villages les AUNAI, MONT FRILOUX...

Ce point d'ailleurs n'a pas échappé aux remarques de l'AGENCE REGIONALE de la SANTE dans sa lettre de septembre 2020 :

“On peut regretter l'absence de vents de direction Nord-Est lors de la campagne acoustique de 2016, ce qui aurait permis d'étudier une classe homogène supplémentaire, et de réduire les incertitudes notamment vis-à-vis des récepteurs acoustiques n°1 à 4. Une campagne acoustique menée sur une durée plus longue aurait certainement permis d'obtenir des vents pour cette direction.”

Ce point d'ailleurs n'a pas échappé non plus au commissaire-enquêteur qui a interrogé le 30 décembre 2021 EOLA sur ce point.

23- A être beaucoup plus réactif sur l'établissement de l'analyse des “effets cumulés”.

Notons, à cet égard l'historique :

11 septembre 2020 : L'ARS mentionne des conclusions d'une réunion du pôle éolien du 4 juin 2018 et regrette que les effets cumulés n'aient pas encore été calculés le 11 septembre 2020...

“Je regrette donc, malgré les conclusions de la réunion du pôle éolien du 4 juin 2018, que les effets cumulés n'aient pas été analysés. Pour le cas de figure rencontré, cette évaluation était pourtant tout à fait réalisable, car il s'agissait d'additionner les bruits particuliers du parc éolien de Trans-sur-Erdre aux bruits particuliers du présent projet, de déterminer ainsi les bruits ambiants et de s'assurer du respect des émergences réglementaires au niveau des ZER.”

Nouvel étonnement de l'ARS en début juin 2021 :

“Les compléments apportés ne me permettent pas à ce stade, de lever l'ensemble de mes remarques majeures et réhébitoraires, notamment celle relative à la prise en compte des effets

acoustiques cumulés. Ces compléments ne répondent pas aussi à ma remarque non réhabilitaire qui avait pour finalité d'améliorer la qualité de l'étude d'impact (études sur les ombres portées et les effets stroboscopiques "

Il faudra attendre la réponse d'EOLA le 26 mai 2021, aux remarques de la MRAe pour qu'enfin EOLA s'engage à conduire ces études de bruits cumulés ...

"Le niveau des effets acoustiques du parc de Riaillé BC ne dépasse pas les seuils règlementaires. Le niveau des effets acoustiques cumulés avec ceux du parc de Trans sur Erdre pourrait nécessiter un faible bridage pour ne pas dépasser ces seuils. Une étude complémentaire a ainsi été lancée auprès de Gamba acoustique et pourrait être mise à disposition au moment de l'enquête publique si les délais sont compatibles (étude en cours au moment de la réponse au présent avis MRAe). Ces effets seront réévalués lors de l'étude qui sera effectuée après la mise en service du parc, et des mesures correctives de bridage acoustique seront apportées le cas échéant."

Notons la phrase " pourrait être mise à disposition au moment de l'enquête publique " Pour un peu, à quelques jours près...les citoyens n'auraient pas eu connaissance des tableaux d'émergence cumulés...

CES REMARQUES CI-DESSUS SOULIGNENT - la faiblesse du cadrage de l'étude acoustique (un nombre de classes homogènes à minima) et des calculs d'émergence de bruits cumulés tardifs – Tout cela CONDUIT in fine à présenter UNE ETUDE PREVISIONNELLE INCOMPLETE, INACHEVEE CAR N'INTEGRANT PAS LES MESURES DE BRIDAGE CORRIGEANT TOUTES LES NON CONFORMITES et N'INTEGRANT PAS L'INCIDENCE ECONOMIQUE DES MESURES DE BRIDAGE retenues, pourtant demandée par le Guide.

S'il s'agit d'une étude prévisionnelle dont le guide souligne qu'elle doit être confortée par des optimisations ultérieures, l'étude prévisionnelle doit démontrer **la faisabilité du projet et souligne que les OPTIMISATIONS ultérieures relèvent de "l'affinage"**.

Comment peut-on déposer une telle ETUDE ACOUSTIQUE AVEC DES POINTS LAISSES NON CONFORMES ?

N'était-il pas possible d'intégrer des mesures de bridage supplémentaires pour présenter à minima TOUS LES POINTS CONFORMES ?

Comment peut-on avancer du côté d'EOLA des points d'éthique, mettre en avant l'ancrage local, les 800 actionnaires citoyens pour la plupart dit-on, locaux et présenter une telle étude acoustique qui en aucun cas n'est rassurante pour les habitants des villages voisins du projet et pour le devenir du site de la PROVOSTIERE. EOLA devrait avoir à cœur de présenter, au regard de son ancrage local, des études fouillées, précises et prendre toutes les précautions pour que les effets soient les moins dommageables possibles... Au lieu de cela on nous propose une étude à minima, pour le moins indigente sur le plan du cadrage et des moyens déployés et au final une étude pas rassurante du tout...

Cette étude acoustique prévisionnelle n'est pas en accord avec la finalité attendue d'une étude acoustique précisée dans le Guide

Citons le GUIDE relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020- à ce propos :

''Cette section fait le point sur les bonnes pratiques pour la réalisation du volet acoustique de l'étude d'impact d'un projet éolien. La méthodologie présentée permet de répondre aux exigences réglementaires et normatives en cours de validité ou dans leur état d'avancement. Les enjeux ne sont pas les mêmes entre une étude d'impact acoustique prévisionnelle, qui doit avant tout donner les éléments d'analyse suffisants pour apprécier la possibilité d'exploiter un parc éolien en respectant les exigences réglementaires, et l'étude post construction, qui permet d'affiner les modalités de fonctionnement prévues lors de l'étude d'impact prévisionnelle en fonction des constats faits en exploitation afin de respecter la réglementation acoustique (et qui pourra donc être plus approfondie en fonction des enjeux ''.

Dans ce contexte, l'étude acoustique prévisionnelle doit à minima permettre de caractériser l'impact acoustique moyen du projet éolien pour des conditions environnementales représentatives des plus grandes occurrences de fonctionnement. Il est donc légitime de se poser des questions sur les paramètres à prendre en compte dans les analyses, comment caractériser l'état sonore initial (nombres de campagnes de mesure, nombres de points de mesure, durée des mesures, ...)

LES TABLEAUX D'EMERGENCE FINAUX, NOTAMMENT EN PERIODE NOCTURNE ne permettent pas, selon nous, à donner les éléments d'analyse suffisants pour apprécier la possibilité d'exploiter un parc éolien en respectant les exigences réglementaires , car justement l'étude prévisionnelle rendue laisse des points non conformes non traités...et trop d'incertitudes ...

—
CONCLUSION :

Nous demandons au Commissaire-Enquêteur de prononcer un AVIS DEFAVORABLE sur cette ETUDE ACOUSTIQUE.

Une étude qui si elle devait rester en l'état et faire l'objet d'un Accord Préfectoral ne résisterait pas, de notre point de vue, à l'épreuve d'une action juridique en retour.

Document 3 remis le 31/03/2022 en permanence
(annexé au registre papier)



Enquête publique du projet EOLA de BOURG CHEVREUIL
Communes de Trans sur Erdre et Riaillé
Arrêté n°2021 /ICPE/2268

Remarques émises par l'Association SoVnoter
suite à l'analyse du dossier d'étude d'impact environnemental.

Geologie, hydrologie, fracturation des roches
et transfert potentiels de champs électromagnétiques



141 La Gréhondière
44440 TEILLE
association.sovnoter@gmail.com

L'association **SoVnoter** souhaite déposer ses remarques et ses questionnements sur le projet du parc éolien de Bourg Chevreuil , concernant les communes de Trans sur Erdre et Riaillé, en tant que citoyens impliqués sur le devenir de leur territoire .

L'association **SoVnoter** a été créée par le collectif La Gréhondière à Teillé suite au projet d'un parc éolien à la Gréhondière à Teillé porté par VALECO. Elle est composée de 38 adhérents citoyens impliqués sur le devenir de leur territoire ,et travaille en cohésion avec la fédération ADPH 44, l'association VCNA contre le projet éolien sur Belligné , les collectifs contre le parc éolien de la Houssais, le parc éolien Eolandes à Teillé.

SoVnoter souhaite s'impliquer sur l'ensemble du pays d'Ancenis et Chateaubriant pour protéger les espaces naturels, lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à l'environnement, à l'humain, à la faune et à la flore.

Nous souhaitons une gestion raisonnée et une contribution équitable de chaque territoire au développement des énergies renouvelables sur notre territoire , dans l'écoute et le respect des populations concernées par ces programmes..

Nous souhaitons compléter le dossier de remarques concernant l'enquête publique du projet EOLA de Bourg Chevreuil , dossier déposé auprès du commissaire enquêteur Mr Chepeau le 10 décembre 2021 et le 11 décembre sur le site de la prefecture.

Nos nouvelles remarques se portent sur l'impact du parc éolien de Bourg Chevreuil au niveau géologique et hydrogéologique.

Géologie, hydrogéologie, fracturation des roches et transfert potentiels de champs électromagnétiques

Le chapitre traitant de la géologie locale et régionale n'est que très succinctement abordé dans le dossier d'étude d'impact. Les informations disponibles sont directement extraites de la carte géologique d'Ancenis et de sa notice, documents qui date de 1978. Aucune investigation locale n'a été mise en œuvre.

L'hydrogéologie n'est pas abordée. Le dossier ne présente pas d'informations sur la profondeur de la nappe, son sens d'écoulement, son gradient, les voies préférentielles de circulations d'eau, la fracturation du socle, etc....

Cette lacune est particulièrement dommageable au regard de l'incidence - encore méconnue - entre les courants électromagnétiques que produisent les machines éoliennes et la santé des animaux d'élevage impactée par la conduction de ces courants dans les sols, via des voies géologiques préférentielles.

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a rédigé à ce sujet un rapport intitulé « *L'impact des champs électromagnétiques sur la santé des animaux d'élevage* » (disponible sur Internet). En substance, cette mission conclut au fait que « *la science a [également] du mal à établir un lien direct entre les difficultés constatées et l'exposition des animaux à des champs électromagnétiques en l'absence de symptômes pathognomonique¹ « mais que « des observations in situ mettent en avant plusieurs facteurs : la forte sensibilité des animaux, le rôle des courants parasites et l'influence de la géologie ».*

GEOLOGIE :

Comme l'indique la carte géologique, le substratum des trois éoliennes est constitué par un ensemble très épais de nature schisteuse nommé *Complexe de St-Georges-sur-Loire*. Cet ensemble est lardé de strates que l'on repère très bien sur la carte (voir figure 1) :

- ➤ des phtanites, de couleur mauve sur la carte,
- des spilites, de couleur bleu foncé,
- des rhyolite ou microgranites, de couleur orange foncé.

Le Dictionnaire de géologie (A. Foucault et JF Raoult, 1980) donne la définition suivante d'un phtanite :

- *Phtanite : roche sédimentaire siliceuse et argileuse [...] grise à noire (matière graphiteuse et charbonneuse), essentiellement formé de quartz en très petits cristaux (environ 20 µm) moulés les uns sur les autres (structure microquartzitique). [...] Surtout connues dans des séries antécambriennes et paléozoïques, ces roches sont régulièrement stratifiées, en bancs centimétriques à décimétriques, alternant avec des schistes (souvent ampéliteux).*

D'après le dossier d'étude d'impact, les phtanites sont « *des roches sédimentaires composées essentiellement de quartz et d'argile* ». Cette présentation paraît très réductrice. Ce qui singularise en fait ces roches, ce sont leurs teneurs très élevées en fer et en carbone. Il existe à 3 km à l'est du projet d'éoliennes, au lieu-dit « Fontaine minérale », une source qui émerge d'un banc de phtanite et qui montre des teneurs en fer très élevées. Cette caractéristique contribue à augmenter la conductivité électrique de cette roche. Par ailleurs, cette roche, particulièrement résistante, forme ainsi relief dans le paysage. Sa résistance mécanique, et donc sa fracturation, en font une couche aquifère, ce qui augmente les possibilités de conduction électrique.

Les bancs de phtanites sont alignés selon une direction N110 à 120 (soit 110 à 120° dans le sens des aiguilles d'une montre, depuis le nord).

¹ Se dit d'un symptôme permettant de poser clairement le diagnostic d'une maladie.

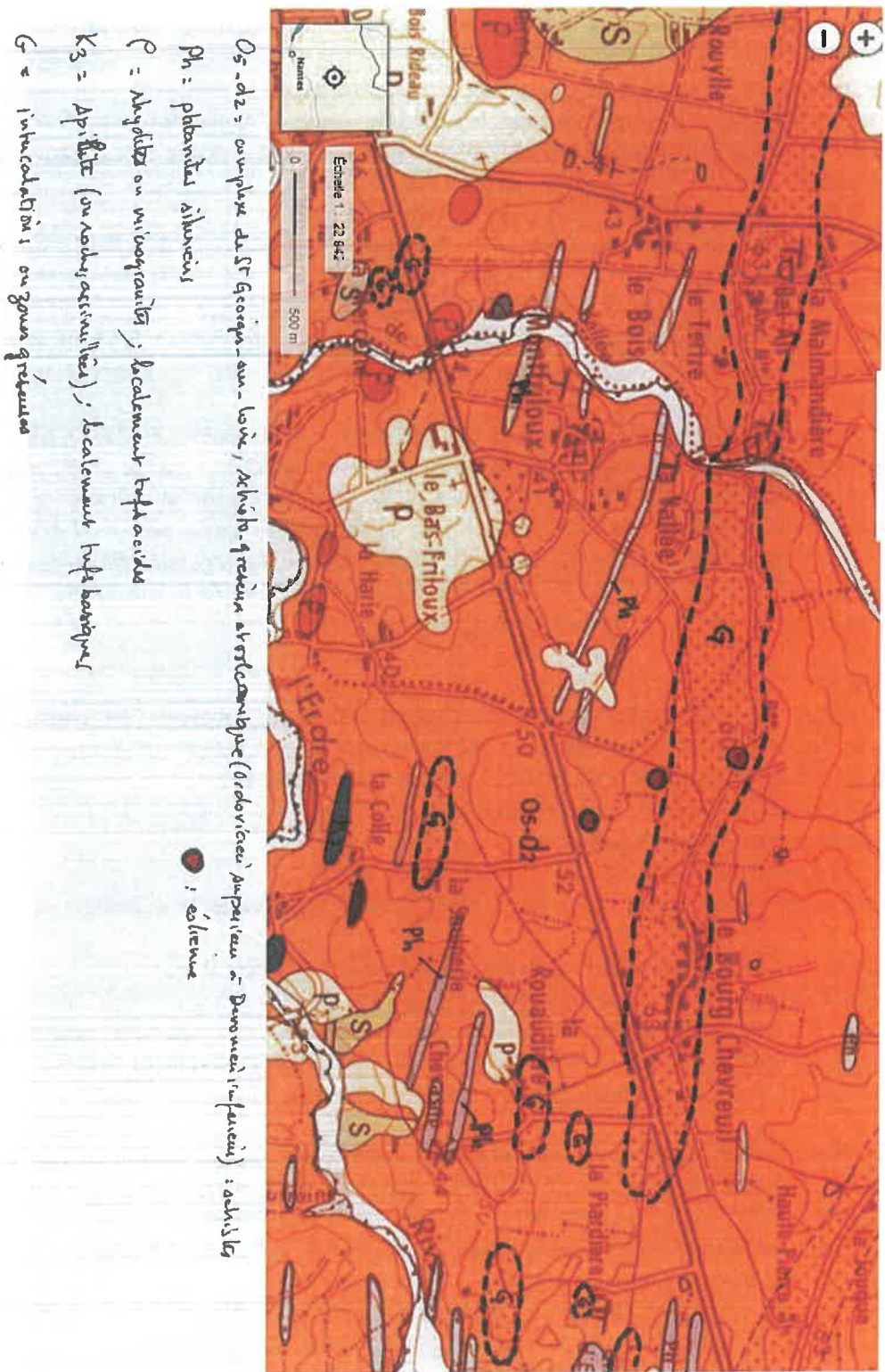


Figure 1 : Cartes géologiques d'Ancenis (au sud, couleur globalement orangée) et de Saint-Mars-La-Jaille (au nord)

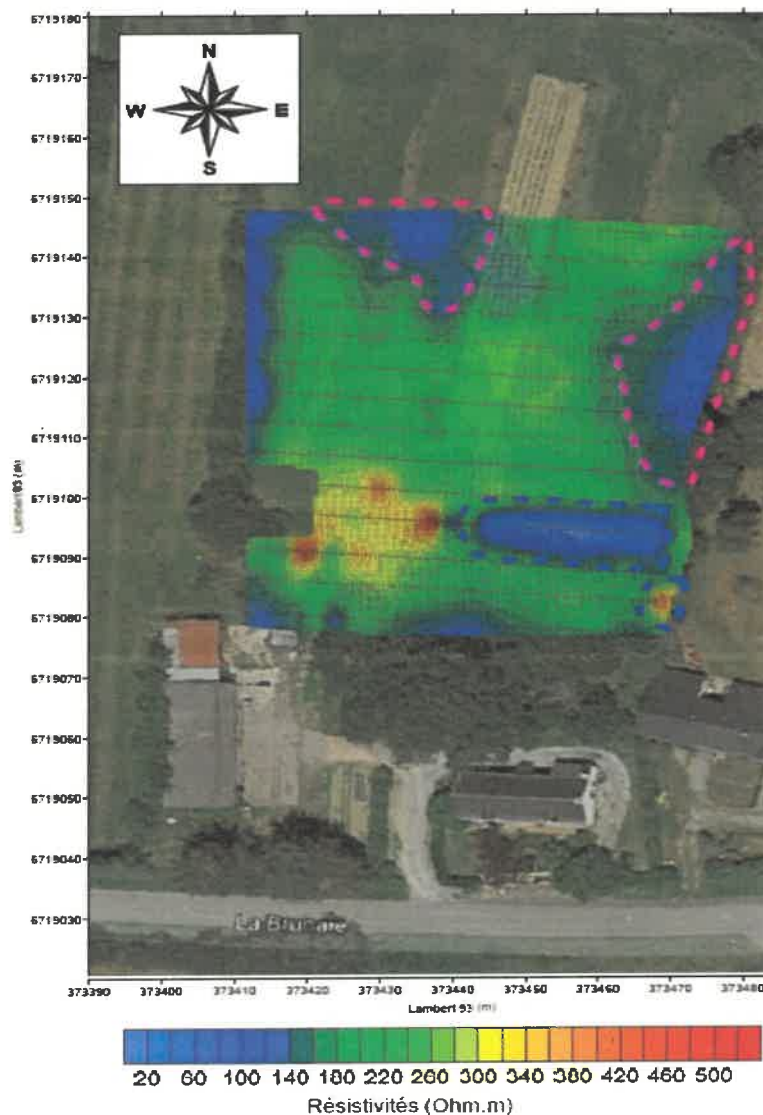
HYDROGEOLOGIE :

L'étude d'impact indique que « d'après les données de la carte géologique du BRGM d'Ancenis, aucune faille n'est présente au niveau de l'aire d'étude immédiate, ni à proximité ». Là encore cette présentation est pour le moins très réductrice.

L'interprétation par nos soins de la photographie aérienne du 25 juillet 1967 montre un certain nombre de linéaments, dessinés en noir sur la figure, qui peuvent correspondre à des fracturations du socle.

En l'état, il paraît difficile d'identifier une direction de fracturation statistiquement majoritaire.

La connaissance de la fracturation du socle, qui peut certainement être améliorée par des investigations de terrains (examen des affleurements) et l'étude d'autres photographies aériennes, nécessite également la mise en œuvre d'une campagne géophysique, débordant largement du seul périmètre des éoliennes. A titre d'exemple, nous donnons ci-après une cartographie de la résistivité du sol (et donc de sa fracturation) effectuée sur un site se trouvant à 2,4 km au sud et qui montre bien que le socle, identique à celui du site des trois éoliennes, est loin d'être homogène. (Conductivimètre de type EM 314 GEONICS).



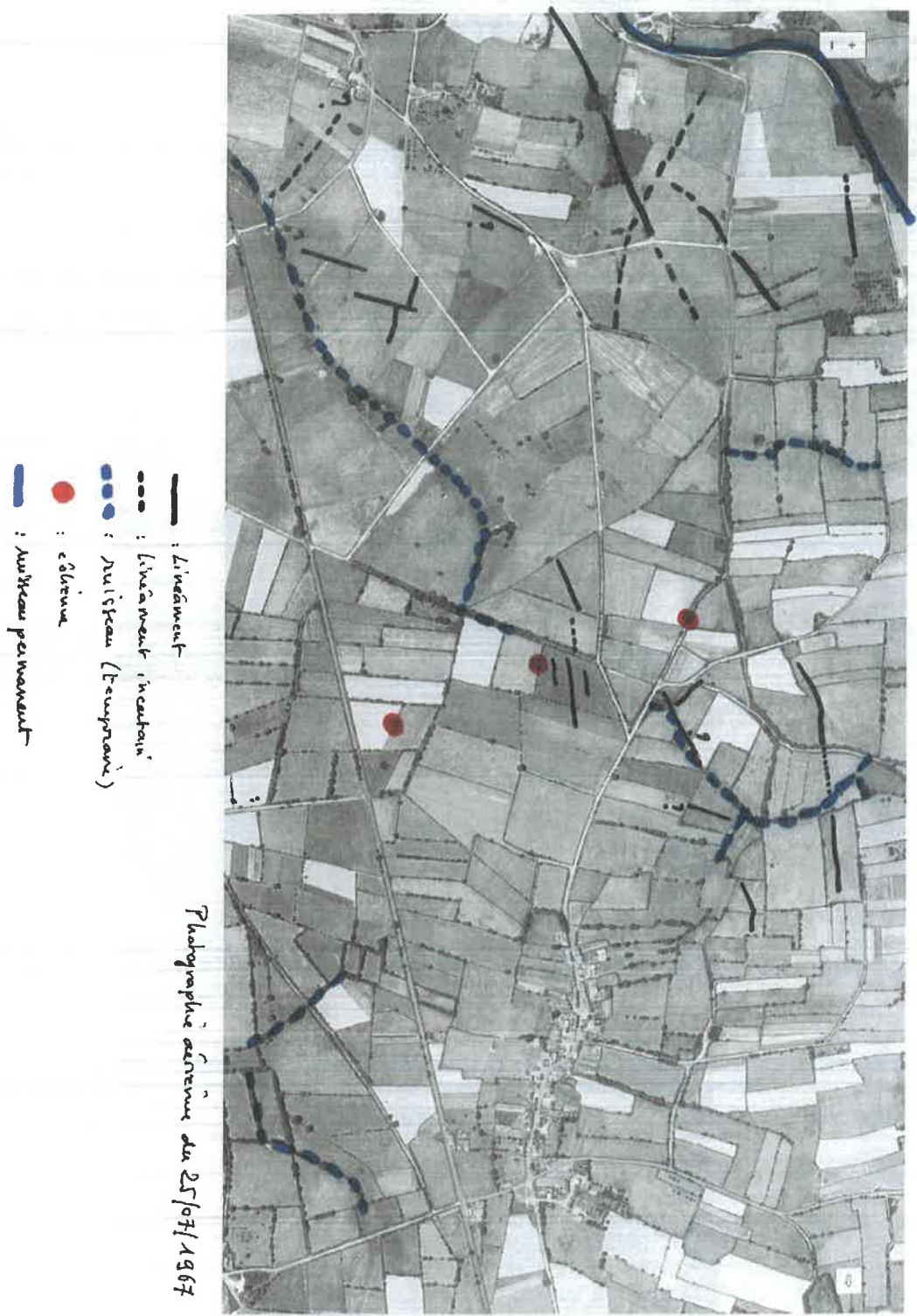


Figure 2 : Linéaments, ruisseaux et implantations des trois éoliennes

Conclusion :

L'identification de vecteurs géologiques de circulation de courant ou de champs électromagnétiques dans les roches et leur incidence sur la santé des animaux d'élevage n'est pas traité dans le dossier d'étude d'impact.

Cet impact potentiel doit être évalué. Les « cibles » possibles (établissement d'élevage) doivent également être recensés et si nécessaire, des mesures annulant ces impacts potentiels ou les compensant doivent être étudiées et mises en oeuvre.

Pour ce faire, à une échelle débordant largement du périmètre des trois machines, une étude géologique complète doit être effectuée comprenant :

- une cartographie détaillée des affleurements géologiques, et en particulier le repérage couches de phanites et des intercalations gréseuses ;
- la mesure, sur ces affleurements, des directions et pendage des fracturations ;
- un examen des photographies aériennes du secteur (disponibles sur le site de l'Institut géographique national) à différentes époques afin de compléter le recensement des linéaments ébauché dans le cadre du présent document ;
- le cas échéant, la réalisation de sondages de reconnaissance des formations géologiques afin d'acquérir des certitudes sur la géométrie des couches, leur pendage et leur discontinuités éventuelles ;
- une campagne géophysique de type électrique ou électromagnétique : Dans tous les cas, un état initial des potentiels électromagnétiques des sols (« état zéro du champ magnétique, en μT (micro Tesla) devra être mis en œuvre au moyen d'une méthode rationnelle électromagnétique. Si les trois machines devaient effectivement être réalisées, il serait alors nécessaire de réaliser, lors de la phase exploitation, des campagnes identiques en contenu afin de juger si des modifications des champs électromagnétique seraient observables ou non :
- la synthèse de toutes ces données et l'identification de risques potentiels ;
- et le cas échéant, la recherche de solutions permettant d'annuler ou de compenser des impacts négatifs.

Ouest-France
Lundi 9 Août 2021

« Quand trop d'éolien tue l'éolien... »

Environnement. « Je ne suis pas contre l'éolien sur le fond, mais contre une concentration effrénée sur certains territoires, comme les pays d'Ancenis et de Châteaubriant (Loire-Atlantique). »

Joseph Beaujard (Loire-Atlantique) :

« Je réagis au courrier de M. Lemosquet - La chasse aux éoliennes est ouverte - (O.F. du 16 juillet).

Je voudrais signaler en préambule que j'habite à 500 m d'éoliennes depuis dix ans, supporte le désagrément du bruit et de la vision de huit éoliennes de 100 m de haut mais ceci ne m'empêche pas de vivre.

Je ne suis pas contre l'éolien tant que l'éolien ne tue pas l'éolien.

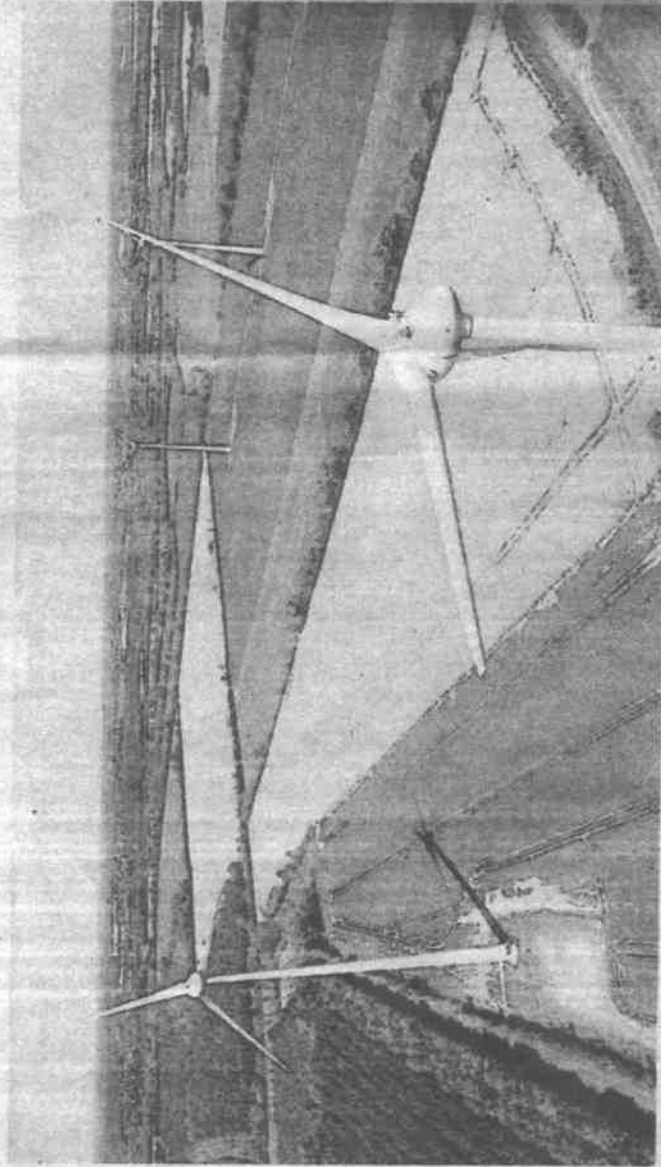
Je m'explique... Les pays d'Ancenis et de Châteaubriant, en Loire-Atlantique, totalisent à ce jour environ à minima 170 éoliennes pour une puissance installée qui doit avoisiner les 300 MW et on assiste actuellement à une frénésie de projets d'installations de nouvelles éoliennes sur ce territoire.

Seulement 20 % du territoire français peut accueillir des éoliennes selon la ministre Barbara Pompili, donc les zones favorables dont nous sommes, répertoriées dans les ex-ZDE (zones de développement éolien), font l'objet d'une intense prospection.

Et l'on s'en va, si rien n'est fait, vers une création ad nauseam d'éoliennes avec à la clé, une saturation visuelle et une campagne totalement défigurée.

Et rien ne bouge ! Aucune instance en charge de la gestion et l'avenir de ce territoire d'Ancenis et de Châteaubriant ne semble consciente de la dérive en cours...

Le laisser faire prévaut... Pas de pilote dans l'avion, semble-t-il, pas de vision... On laisse les maires des com-



Une éolienne dans un parc éolien du pays d'Ancenis et des champs de catzla.

PHOTO : FRANCK DUBOIS - OUEST-FRANCE

munes sans consignes...

Certains d'entre eux prennent courageusement leurs responsabilités comme à Pannecé (refus de toute nouvelle pré-étude d'éoliennes dans la commune), quand d'autres, tel Ponce Pilate, s'en lavent les mains... (Ce sont des affaires privées entre opérateurs et propriétaires de terrain).

En attendant, les populations concernées, elles, de la dérive et qui vivent sur ces territoires, subissent, essaieront de résister par le biais

d'associations qui interpellent maires et préfet du département sans résultat... Comme si « l'arrière-pays » devait subir et s'accommoder d'aérogénérateurs de main de 180 m de haut et ce, ad libitum...

Qu'on ne nous dise pas que les éoliennes ne défigurent pas le paysage. Leur impact défavorable est implicitement reconnu dans les zones d'exclusion. Pas d'éoliennes dans la zone 10 km de part et d'autre de la Loire par exemple.

C'est sûr que d'Ancenis, la vue n'est

pas gâchée.

Encore une fois, je ne suis pas contre l'éolien sur le fond, mais contre une concentration effrénée sur certains territoires. Oui, M. Lemosquet, de pro-éolien, je vais participer désormais à ce que vous appelez « La chasse ouverte aux éoliennes ».

L'anagramme d'éoliennes est « lésionnée ». Le mot s'applique à notre campagne. À un « arrière-pays » d'Ancenis et de Châteaubriant. Par trop d'éoliennes, abîmé, défiguré. Oui, lésionné.

Document 4 remis le 31/03/2022 en permanence
(annexe au registre papier)

Pannecé, le 3 mars 2022

Couvert recommandé avec AR
ouvert par mes soins le 11/03/2022
lors de la permanence n°2
le commissaire enquêteur,

BEAUJARD Joseph

Les Bas Roseaux

44440- PANNECE

beaujardjoseph@gmail.com

Tel : 0675517269

Objet : ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN d'EOLA – BOURG CHEVREUIL RIAILLE

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Par la présente, je viens contester la validité de l'Arrêté Préfectoral N° 2022/ICPE/048 signé le 9/02/2022 abrogeant l'Arrêté N° 2022/ICPE/001 portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de parc éolien Riaillé Bourg Chevreuil SAS EOLA Développement commune de Riaillé, au motif suivant :

Dans l'article 3 de cet Arrêté, ne figure pas, au titre des communes situées dans un rayon de 6 km autour de "l'installation projetée", LA COMMUNE de PANNECE.

Or, cette commune se situe dans un rayon inférieur à 6km de l'installation projetée, comme le démontre les calculs suivants :

1/ distance entre le point de la commune de PANNECE le plus proche et "l'installation projetée", à savoir dans ce calcul N°1 à la limite, au minimum du survol des pales de 63 mètres de l'éolienne E1 :

Point de la commune de PANNECE le plus près : A l'ouest du village de la Havelinière, commune de PANNECE et au nord du village de la Guillarderie, commune de TEILLE : point de coordonnées suivantes : VOIR DOCUMENT JOINT A / 47.492152, -1.275614

Coordonnées du point à la limite au minimum, du survol des pales de 63m de l'éolienne E1/ 47.509026, -1.350920

La distance entre ces 2 points est de **5,960 KM**, voir DOCUMENT JOINT B

2/ distance entre le point de la commune de PANNECE et "l'installation projetée " à savoir dans ce calcul N°2, au poste de livraison

Point de la commune de PANNECE identique au calcul N°1

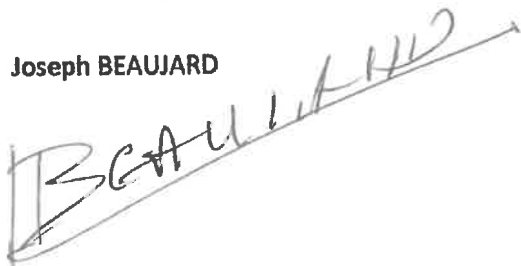
Coordonnées du point POSTE DE LIVRAISON / 47.509197, -1.350249

La distance entre ces 2 points est de **5,918 KM**, voir DOCUMENT JOINT C

Je conteste donc formellement la validité de l'ARRETE PREFECTORAL N° 2022/ICPE/048 et donc la validité de l'enquête publique en cours.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes très sincères salutations.

Joseph BEAUJARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BEAUJARD', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

due A

Point de la parcelle YA2

Section de la parcelle YA

limite de la commune de PANNECE

Coordonnées du point

Pannecé

44440

47 49 21 52, -1 27 56 14

Données cartographiques



faire un don



doc B

[cartes](#) [vue satellite](#)

Calcul des distances à partir de la latitude & longitude

latitude			lieu 1	décimaux
degrés	minutes	secondes		
47	29	32	N v	47.492152

longitude			lieu 1	décimaux
degrés	minutes	secondes		
1	16	32	W v	-1.275614

latitude			lieu 2	décimaux
degrés	minutes	secondes		
47	30	32	N v	47.509026

longitude			lieu 2	décimaux
degrés	minutes	secondes		
1	21	3	W v	-1.350920

Point.
PANWECE
le plus proche

E1
A la limite
du survol
des pales

distance en kilomètres

5.96

distance en milles nautiques

3.218

localisation sur la vue satellite

Lieu 1

Lieu 2



[cartes](#)

[vue satellite](#)

Calcul des distances à partir de la latitude & longitude

doc C

latitude lieu 1
degrés minutes secondes décimaux
47 29 32 N ▾ 47.492152

longitude lieu 1
degrés minutes secondes décimaux
1 16 32 W ▾ -1.275614

latitude lieu 2
degrés minutes secondes décimaux
47 30 33 N ▾ 47.509197

longitude lieu 2
degrés minutes secondes décimaux
1 21 1 W ▾ -1.350249

} Point
D'ARRIVEE
le plus proche

} Point
Hoste de
livraison.

distance en kilomètres

5.918

distance en milles nautiques

3.195

localisation sur la vue satellite

Lieu 1

Lieu 2

Longitude : -1.2753723938429817
Identifiant : 44118000YA0002

☰ Plus de fonctionnalités

Parcelles (<https://france-cadastre.fr/cadastre/pannece&type=parcelles>) - Permis de construire (<https://france-cadastre.fr/permisdeconstruire/pannece>) - Sections (<https://france-cadastre.fr/cadastre/pannece&type=sections>) - Bâtiments (<https://france-cadastre.fr/cadastre/pannece&type=batiments>) - Commune (<https://france-cadastre.fr/cadastre/pannece&type=communes>) - Feuilles (<https://france-cadastre.fr/cadastre/pannece&type=feuilles>) - Lieux-dits (https://france-cadastre.fr/cadastre/pannece&type=lieux_dits) - Préfixes de sections (https://france-cadastre.fr/cadastre/pannece&type=prefixes_sections) - Subdivisions fiscales (https://france-cadastre.fr/cadastre/pannece&type=subdivisions_fiscales)



Autour de Pannecé : Pouillé-les-Côteaux (<https://france-cadastre.fr/cadastre/pouille-les-coteaux>) - Teillé (<https://france-cadastre.fr/cadastre/teille-44>) - Mésanger (<https://france-cadastre.fr/cadastre/mesanger>) - La Roche-Blanche (<https://france-cadastre.fr/cadastre/roche-blanche-44>) - Riaillé (<https://france-cadastre.fr/cadastre/riaille>) - Bonnœuvre (<https://france-cadastre.fr/cadastre/bonnoeuvre>)

A propos de Pannecé

Code postal : 44440
Code INSEE : 44118
Région : Pays de la Loire
Département : Loire Atlantique (/cadastredep/44)

Mairie de Pannecé

234, rue du Stade
44440 Pannecé
+33 2 40 97 21 07
Contacter la mairie (/autredemande?insee=44118&type=mairie)

SIP Ancenis 44150

Accueil (<https://france-cadastre.fr/>) / Loire Atlantique (<https://france-cadastre.fr/cadastredep/44>)
/ Plan du cadastre de la ville de Pannecé

Plan cadastral de Pannecé

([https://france-](https://france-cadastre.fr/plu/NDQxMTgvUGlly2VzX2VjcmI0ZXMvMV9SYXBwb3J0X2RlX3ByZXNlbnRhdGlvbi80NDExOF9yYXBwb3J0XzlwMTUwMjE5LnBkZg==)



Plan Local d'Urbanisme

[cadastre.fr/plu/NDQxMTgvUGlly2VzX2VjcmI0ZXMvMV9SYXBwb3J0X2RlX3ByZXNlbnRhdGlvbi80NDExOF9yYXBwb3J0XzlwMTUwMjE5LnBkZg==](https://france-cadastre.fr/plu/NDQxMTgvUGlly2VzX2VjcmI0ZXMvMV9SYXBwb3J0X2RlX3ByZXNlbnRhdGlvbi80NDExOF9yYXBwb3J0XzlwMTUwMjE5LnBkZg==))

Voir le PLU (PDF)

de la commune de

([https://france-](https://france-cadastre.fr/plu/NDQxMTgvUGlly2VzX2VjcmI0ZXMvMV9SYXBwb3J0X2RlX3ByZXNlbnRhdGlvbi80NDExOF9yYXBwb3J0XzlwMTUwMjE5LnBkZg==)

[cadastre.fr/plu/NDQxMTgvUGlly2VzX2VjcmI0ZXMvMV9SYXBwb3J0X2RlX3ByZXNlbnRhdGlvbi80NDExOF9yYXBwb3J0XzlwMTUwMjE5LnBkZg==](https://france-cadastre.fr/plu/NDQxMTgvUGlly2VzX2VjcmI0ZXMvMV9SYXBwb3J0X2RlX3ByZXNlbnRhdGlvbi80NDExOF9yYXBwb3J0XzlwMTUwMjE5LnBkZg==))

Parcelle YA2

x

Superficie : 21890 m²

Section de parcelle : YA

Numéro de parcelle : 2

Date de création : 09/10/2006

Dernière mise à jour : 24/03/2016

Préfixe de parcelle : 000

Télécharger l'extrait de plan
officiel (service gratuit)

Étude des risques (service gratuit) (/risques?
commune=Pannec%C3%A9§ion=YA&prefixe=000&plan=2&insee=44118&scale=4000)

Qui est le propriétaire ?
(service gratuit)

Je suis propriétaire, je souhaite obtenir un extrait de propriété
(service gratuit)

Contactez l'urbanisme pour toute autre demande
(service gratuit)

Consulter les permis de construire déposés
(service gratuit) (/permisdeconstruire/pannece§ion=YA&plan=2)

Télécharger au format :

GeoJson (.json) ([https://france-cadastre.fr/downloadcenter.php?](https://france-cadastre.fr/downloadcenter.php?format=json&echelle=parcelle&insee=44118&id=44118000YA0002)

[format=json&echelle=parcelle&insee=44118&id=44118000YA0002](https://france-cadastre.fr/downloadcenter.php?format=json&echelle=parcelle&insee=44118&id=44118000YA0002))

ShapeFile (.shp) ([https://france-cadastre.fr/downloadcenter.php?](https://france-cadastre.fr/downloadcenter.php?format=shp&echelle=parcelle&insee=44118&id=44118000YA0002)

[format=shp&echelle=parcelle&insee=44118&id=44118000YA0002](https://france-cadastre.fr/downloadcenter.php?format=shp&echelle=parcelle&insee=44118&id=44118000YA0002))

PDF (.pdf) ([https://france-cadastre.fr/predemande?](https://france-cadastre.fr/predemande?commune=Pannec%C3%A9§ion=YA&prefixe=000&plan=2&insee=44118)

[commune=Pannec%C3%A9§ion=YA&prefixe=000&plan=2&insee=44118](https://france-cadastre.fr/predemande?commune=Pannec%C3%A9§ion=YA&prefixe=000&plan=2&insee=44118))

Lien de partage de la parcelle :

<https://france-cadastre.fr/cadastre/pannece&id=44118000YA0002>

Latitude : 47.492098809027766

Reçu en mains propres le 24/03/2022
Le commissaire enquêteur,



1

Anne COCHARD
Le Mistral
17 rue de la Marrière
44300 Nantes

A l'attention de Monsieur Claude CHEPEAU
Commissaire Enquêteur
Mairie de Riaillé
170 rue du Cèdre
44440 Riaillé

Louis-Marie COCHARD
28 avenue de Cossé-Brissac
44540 Saint Mars la Jaille
(Vallons de l'Erdre)

Nantes, le 05 mars 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaires indivis des parcelles agricoles YM63 et YL01 situées à Bourgchevreuil – Riaillé (44).

Ce projet de la SAS Eola développement concernant la construction de 3 éoliennes industrielles sur le site de Bourgchevreuil à Riaillé prévoit le survol de notre parcelle YM63 par l'éolienne E3 (emprise au sol de 1648 m² de survol) ainsi que le survol de notre parcelle YL01 par l'éolienne E2 (emprise au sol de 354m² de survol).

Nous refusons le survol de nos terrains et n'avons signé aucun accord avec la SAS Eola Développement, nous n'accorderons aucune autorisation ou servitude de survol, ni aucune autorisation ou servitude de passage, sur nos terrains agricoles YM63 et YL01 situés à Bourgchevreuil – Riaillé.

Nous sommes opposés à la construction d'éoliennes industrielles à Bourgchevreuil – Riaillé pour les raisons suivantes :

- Trop de projets concentrés sur 20km, la multiplication de zones industrielles en pleine campagne , avec des risques de saturation paysagère et d'encerclement ...
- Pour préserver les paysages, un bien commun, les éoliennes industrielles par leur gigantisme (bien plus hautes que la Tour de Bretagne à Nantes ...) écrasent, envahissent, banalisent et détruisent les paysages,...l'esprit du lieu disparaît ...
- Pour préserver l'environnement et la biodiversité dans une zone qui devrait être particulièrement protégée compte-tenu de ses zones humides, de l'Etang de la Provostière, site remarquable, labellisé zone natura 2000, avec son riche écosystème, ses magnifiques vues panoramiques, une grande biodiversité à préserver impérativement ; présence de nombreuses espèces d'oiseaux dont le balbuzard pêcheur et les chauves-souris particulièrement menacées actuellement, « *en moins de vingt ans, les éoliennes en France auraient causé la mort de quelque 1,6 millions de chiroptères, selon l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (Ademe).* » (1)
- **Risque de dégrader définitivement ce territoire bocager à vocation agricole**, qu'il devienne à terme une friche industrielle, bétonnage des terres, infrastructures d'accès, pollution des sols et nappes phréatiques avec des résidus de peinture, huiles de vidange, champs électromagnétiques, ...
- Perte d'attractivité de ce territoire, impact sur l'activité touristique (gîtes), les monuments historiques : Abbaye de la Meilleray

- Dévaluation des biens immobiliers : terrains et maisons, donc appauvrissement des riverains.
- Risques sanitaires pour les humains et les animaux, nécessité de préserver la qualité de vie et la santé des habitants : nuisances visuelles et sonores.
L'Agence Régionale de Santé a émis un avis défavorable à ce projet.
Voir ce témoignage « *j'habite un petit village du sud de la Vendée, sympa, calme, en zone Natura 2000, en passe de devenir la poubelle éolienne du département* ». (2)
- Inquiétudes suite aux événements survenus lors de la construction des éoliennes industrielles de Montfriloux : des éleveurs de veaux de Joué sur Erdre se sont plaints d'une dégradation de la santé de leurs animaux. Le promoteur WindStrom a été obligé de démanteler deux éoliennes à peine construites et d'enlever les socles en béton ...
- Inquiétudes concernant l'implantation de l'éolienne industrielle E1 à proximité de la départementale D33.
- L'intérêt en France de ce mode de production d'électricité est de plus en plus contesté, voir le documentaire « *éoliennes du rêve aux réalités* » (ce sont des experts qui parlent ...).


Le Ministère de la Transition écologique et solidaire reconnaît que « *Malgré le développement volontariste des énergies renouvelables entreprises par le gouvernement, et du fait de la faible maturité à court terme des solutions de stockage, la France serait en effet contrainte de construire jusqu'à une vingtaine de centrales à gaz dans les sept prochaines années pour assurer la sécurité d'approvisionnement lors des pointes de consommation, conduisant à une augmentation forte et durable de nos émissions de gaz à effet de serre.* » Stratégie Nationale Bas-Carbone, Mars 2020, note 110 page 120.

Voir electricitymap, le 05/03/2022 à 12h15, 33,36% de l'électricité allemande disponible était produite par le charbon alors que seulement 1,60% en France...et c'est ce modèle énergétique qu'il faut suivre ? C'est nous qui sommes en retard ?...la France est toujours en VERT, jamais l'Allemagne malgré ses sommes colossales investies dans les énergies renouvelables, ...

En 2021, la France a connu le plus lourd déficit commercial de son histoire. Ni le gaz, ni les éoliennes industrielles terrestres ne sont produits en France, il faut les importer, ...

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Anne Cochard



Louis-Marie Cochard

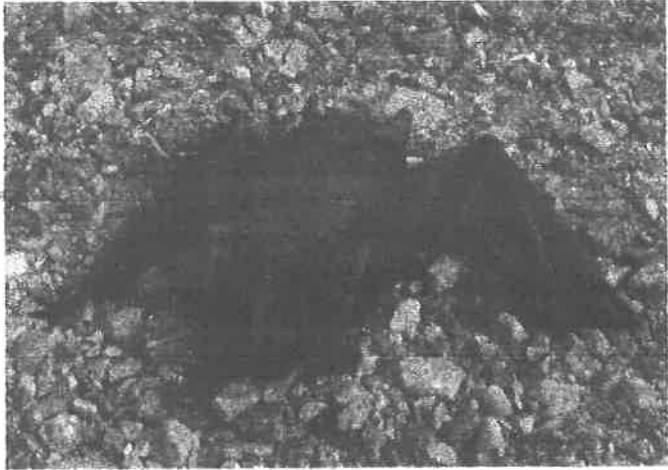


Pièces jointes :

(1) *Le Parisien* du 25/02/22 : « *FAUNE/ Les pales sont une menace pour les chauves-souris* »

(2) *Courrier des lecteurs Ouest France* du 13/08/21 : « *l'éolien ? Oui mais loin de toute vie humaine* »

Le Parisien
25/02/2022



Ichy (Seine-et-Marne), mercredi. En moins de vingt ans, les éoliennes en France auraient causé la mort de quelque 1,6 million de chiroptères.

FAUNE | Les pales sont une menace pour les chauves-souris

ALEXIS BISSON

AUX PORTES de l'Île-de-France, l'Oise n'a pas attendu le grand voisin francilien pour développer l'énergie éolienne. Aujourd'hui, le département des Hauts-de-France compte 203 éoliennes en service, sans compter les 147 en projet. Au grand dam de nombre de riverains, qui multiplient les mouvements d'opposition. Mais aussi des défenseurs de l'environnement, qui alertent, année après année, sur l'impact des parcs éoliens sur la faune.

Parmi les espèces qui s'accommodent mal de la présence de ces hauts mâts dans les plaines picardes : les chauves-souris. En moins de vingt ans, les éoliennes en France auraient causé la mort de quelque 1,6 million de chiroptères, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). « Le problème, c'est qu'on n'arrive pas aujourd'hui à avoir une vision globale de la mortalité sur l'ensemble des parcs éoliens des Hauts-de-France, regrette Lucie Dutour, chargée d'études scientifiques faune au sein de Picardie Nature. La recherche de cadavres au pied des mâts est compliquée. »

Des hémorragies internes causées par la variation de pression de l'air

Les collisions directes avec les pales ne sont pas la seule explication à cette hécatombe. Les chercheurs ont ainsi démontré, après avoir relevé de nombreux cas de mortalité sans blessure apparente, que le mouvement « rapide » des pales, en entraînant une variation de pression importante, pouvait provoquer des hémorragies internes fatales.

Au pied des mâts de la ferme éolienne des Hauts-Près, implantée sur les communes d'Avricourt, Candor et Écuvilly, une dizaine de bêtes mortes ont été découvertes l'année dernière. Obligeant la pré-

fecture de l'Oise à prendre au début du mois de février un arrêté complémentaire invitant l'exploitant à prendre des « mesures correctives ». L'arrêté préfectoral s'appuie sur le rapport réalisé par le bureau d'études Cera Environnement « relatif au suivi de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères ». « La société a fait part de la découverte de quatre cadavres de pipistrelles communes, d'un cadavre de pipistrelle de Nathusius et d'une pipistrelle de Kuhl le 10 septembre 2021 », rapporte la préfecture.

Un plan de bridage

En cause, selon les autorités ? « Le plan de bridage (le fait de limiter la vitesse de rotation des pales) mis en place apparaît insuffisant pour garantir un niveau acceptable de la mortalité des chiroptères pour ce parc. » La préfète de l'Oise estime ainsi « qu'il y a lieu d'adapter le programme de régulation de fonctionnement de huit éoliennes ». Ces dernières seront ainsi à l'arrêt entre le 1^{er} juin et le 31 octobre, « de deux heures avant le coucher du soleil jusqu'au lever ».

Les autorités préconisent par ailleurs, « afin d'éviter l'attrait des chiroptères », que la plate-forme créée à la base de chaque éolienne ne soit pas « enherbée et soit entretenue régulièrement pour éviter le développement de végétaux susceptibles de les attirer ». L'éclairage du site devra enfin être « restreint au maximum ». Les autorités ajoutent qu'un « nouveau suivi » sera effectué cette année.

Des mesures au cas par cas que les défenseurs de l'environnement souhaiteraient voir se généraliser. « Il faut un plan de bridage global sur l'ensemble des parcs éoliens du territoire », insiste Lucie Dutour, de Picardie Nature. Pour certaines espèces, il y a un risque de disparition. Il y a un véritable enjeu autour de leur protection. On alerte vraiment sur ce sujet. » ■

« L'éolien ? Oui, mais loin de toute vie humaine »

Environnement. « J'habite un petit village du sud de la Vendée, sympa, calme, en zone Natura 2000, en passe de devenir la poubelle éolienne du département. »

Monique Mainard (Vendée) :

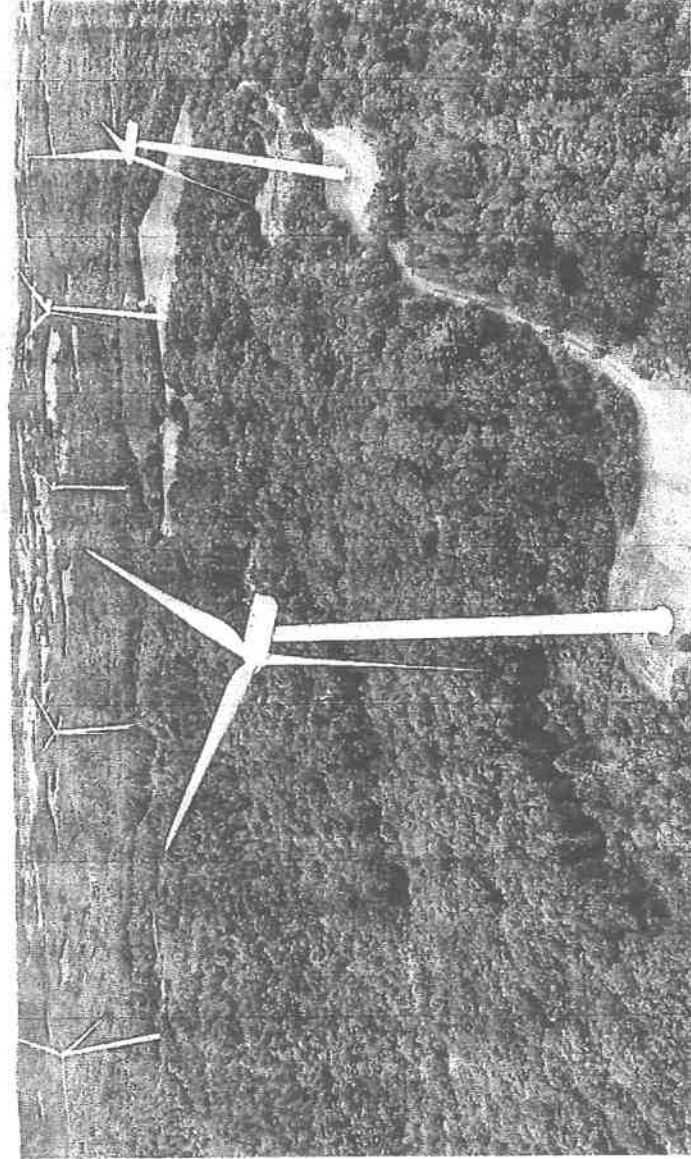
« Je ne peux pas rester muette face aux réflexions de M. Lemosquet : « La chasse aux éoliennes est ouverte » (O-F du 16 juillet). Il y défend de façon touchante, mais totalement irrealiste et erronée les vertus de l'énergie éolienne.

J'habite un petit village du sud de la Vendée, sympa, calme, en zone Natura 2000, Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), en plaine calcaire, en plein couloir migratoire, avec un communal de 240 ha classé réserve naturelle régionale... et pourtant nous sommes en passe de devenir la poubelle éolienne du département ! Nous sommes encerclés par la prolifération de ces monstres d'acier.

Je ne suis pas contre l'éolien, mais farouchement opposée à l'implantation de ces « aérogénérateurs » de 180 m de haut, 200 m pour les pylônes, soit plus de la moitié de la tour Eiffel, à 500 m de nos maisons.

J'invite ce monsieur, si son emploi du temps de président d'association lui permet, à venir constater concrètement, sur place, ce que vivent quotidiennement les riverains : impossibilité d'aérer les habitations sans subir ce bruit de fond insupportable; impossibilité de profiter de la quiétude extérieure les soirs d'été au soleil couchant ; l'effet stroboscopique des pales ombre/lumière-ombré/lumière... À faire vomir, insupportable !

L'éolien ? Pourquoi pas ! Mais loin,



« L'éolien ? Pourquoi pas ! Mais loin, très loin de toute vie humaine ! »

PHOTO : ARCHIVES JEAN MICHEL NIESTER, OUEST-FRANCE

très loin de toute vie humaine !
Localement, l'invasion infernale prend possession de notre campagne et déjà l'immobilier en pâtit : vente de maison annulée, dévaluation de 30 à 40 %...

« Où en est le développement éolien sur votre secteur ? » C'est la première question posée par les éventuels acheteurs lors de leur visite

industrielle, environnement qu'elle entend protéger parce qu'elle l'aime, tout simplement !

Assez de propos moralisateurs utopiques déconnectés de la réalité. Pendant ce temps-là, la CSPE (Contribution au service public de l'électricité) n'arrête pas d'alourdir nos factures d'électricité !

Le vent n'est pas gratuit !

Nicolas Trichet
560 rue d'Anjou
44521 OUDON

le 29 mars 2022

nicolas.trichet@laposte.net



Je suis grand père et je m'inquiète pour l'avenir de mes 7 petits enfants. Les rapports du GIEC montrent que les conditions de vie et d'habitabilité sur terre risquent de se dégrader considérablement.

Je crois donc qu'il faut réduire au plus vite la consommation d'énergie fossile.

Le nucléaire ne peut être une solution du fait de la vieillesse des centrales qui sont de plus en plus souvent à l'arrêt pour des raisons de sécurité. De plus, la construction de nouvelles centrales prendra de nombreuses années.

Le dernier rapport de RTE montre qu'il faudra multiplier par 2,5 au minimum la production éolienne terrestre d'électricité même si un programme de construction de centrales nucléaires est lancé.

Localement, EOLA apporte une solution à la COMPA (qui produit moins de la moitié de sa consommation électrique) en construisant de nouvelles éoliennes. Les pertes d'électricité dues au transport seront réduites par rapport à un acheminement lointain.

On sait aussi que la consommation d'électricité va augmenter (voitures électriques par exemple) et que sur le plan économique, cela augmentera la dépendance de la France aux importations (pétrole, gaz et uranium). La guerre récente en Ukraine fait flamber les cours de l'énergie et en Europe, plusieurs pays (dont la France) envisagent la réouverture de centrales à charbon, les plus nocives pour le climat.

Pour moi, construire de nouvelles éoliennes (ainsi qu'économiser l'énergie) c'est une contribution locale nécessaire et urgente pour améliorer le futur de mes petits enfants.

Nicolas Pruchet



Teillé le 26 mars 2022



DOCUMENT FAISANT FOI

**pour les membres du club d'investissement ROG'EOLE, la Rogerie - 44440
TEILLE**

**Habitants à proximité du futur parc Eolandes, et après nous êtes
renseignés et avoir vu d'autres parcs éoliens, nous avons décidé de
soutenir, en toute connaissance de cause, le projet de parc de Bourg
Chevreuil ;**

Nous sommes donc favorables à ce projet.

**Pascal Gratien
président du club Rog'éole
La Rogerie TEILLE**

**Stéphanie Rincé
trésorière du club Rog'éole
La Rogerie TEILLE**

Membres :

**André Ronzeray
La Rogerie TEILLE**

**Vincent Corbard
La Rogerie TEILLE**

**Maguitte Gastineau
La Rogerie TEILLE**

**Blandine Gratien
La Rogerie TEILLE**

**Josiane Ronzeray
La Rogerie TEILLE**

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé




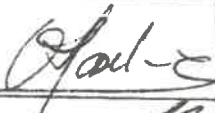

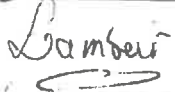


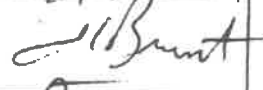

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
TESTARD	Jacques	COUËRON 44220	
TESTARD	TÉREZ	COUËRON 44220	
CORDIER	Laurie	Guérande 44530	
Raitière	Edile	Guérande 44530	
LAMBERT	Serge	Guérande 44530	
LAMBERT	Marie-claire	Guérande 44530	
CORDIER	Faucine	Guérande 44530	
Raitière	Paul	Guérande 44530	
BRUNET	Jean-luc	COUËRON 44220	
BRUNET	Dominique	COUËRON 44220	

HAVARD
Harvard

Joël
Anne

44220 - COUËRON
ST ELOISSE M'HEC
44360

Havard
Havard

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
SOLLARD	Thomas	Riaillé 44160	

03

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé



Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
DUPONT	PASCAL	CAIFFE 44521	
DUPONT	Denis	CAIFFE 44521	

04

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé


Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
BEAUVIARD	Pierre	44150 ANCEMIS	

06

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevrénil à Riaillé





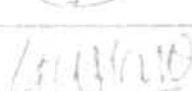

Pour rendre le réchauffement climatique la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantit des retombées économiques directes sur le territoire.

Le gisement éolien de ce projet est exceptionnel et gènera un double gain.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevrénil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	Signature
LEFEBVRE	Philippe	Nantes 44300	
LEFEBVRE	Philippe	Nantes 44300	
LEFEBVRE	Philippe	Nantes 44300	
LEFEBVRE	Philippe	Nantes 44300	
BRUNEAU	Philippe	Nantes 44300	
BASSAN	Catherine	Nantes 44300	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé









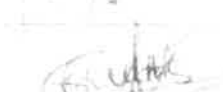
Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'atteindre 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
BOUQUET	Christophe	Riaillé 44120	
BOUQUET	Christophe	Riaillé 44120	
BOUQUET	Christophe	Riaillé 44120	
BOUQUET	Christophe	Riaillé 44120	
BOUQUET	Christophe	Riaillé 44120	
JACOLOT	Michelle	NANTES 44000	
BOUQUET	Christophe	Riaillé 44120	
BOUQUET	Christophe	Riaillé 44120	
BOUQUET	Christophe	Riaillé 44120	

8.1

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

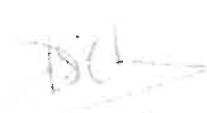
Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
SCHOUMACHER	Denis	24 rue des pêcheurs 44850 LE CELLIER	

99

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé


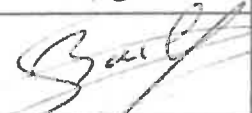
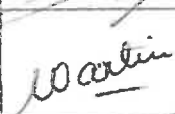




Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
CHOPARD	Parcival	Blais 41000	
BAILLY	Jean Michel	41350 VIMÉUIL	
MARTIN	Anne	41120 Celliers	
MENER	Michel	41350 St-Genès	
GUELLIER	Silles	41120 Celliers	
TOUSSINI	Fabrizio	Tours 37000	
PANNIER	Dominique	Blais 41000	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé




Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
ROLLAND	Jean-Jeanne	44150 S. Herblay	
Rolland	Joseph	44150 S. Herblay	
ROLLAND	Nyran	44150 VARE SUR LOIRE	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

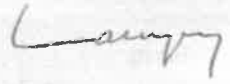
Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
LARMAGNAC	Philipe (Sévia) né le 17-5-1934	BLOIS 41000	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Raille

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'énergie d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et surtout, elle trouve une large majorité d'habitants. Je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet citoyen éolien qui permettra des retombées économiques directes sur le territoire.

Le gouvernement du projet restera local et géré durablement.

1 -> Les raisons : j'apporte mon soutien au projet. Je parle en tant que citoyen Bourg-Chevreuil à Raille.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
COLSON	FRANÇOIS	Saint-Luce / Loire	
WIKENBERG	Beatrice	St Luce / Loire	
MOÛB	Yves	44810 Héris	
VALANCHON	Anne	44800 ST Herbain	
ROBERTERV	BRIGITTE	Sainte Luce	
INTRAND	Nicole	Sainte Luce	
BAURY	Jean-Luc	44950 - St Luce / Loire	
TESSIER	Chadelaine	44980 St Luce / Loire	
JOSSE	Patrice	44301 Norts	
BLOND	Regine	44980 St Luce / Loire	

CHUPIN Michel

THOMAS Guy

44980 St Luce Loire

4498 St Luce / Loire

14

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé


Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
BERTHOMÉ	Hervé	kk 150 Ancenis - St-Jéréom	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
	Jean-Yves	44800 Saint-Herblain	
NOBLET	Christine	44800 ST HERBLAIN	
TALLO	Jean-François	44800 St Herblain	
GERMAIN	Amélie	44800 St Herblain	
CHAILLEZ	Françoise	44800 St Herblain	
GOEGUEN	Elodie	St H.	
FIGUREAU	Christine	"	
OTEKPO	Vincent	44800 St Herblain	
THEBAUD	Louis	44800 - ST HERBLAIN	
BOISSEL	Christine	ST HERBLAIN	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé






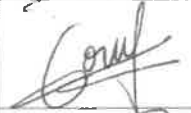

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
DUPUIS	Gerard	LE CELLIER 44850	
THOBIE	Michelle	Le Cellier 44850	
GUINET	Valérie	Le Cellier 44850	
DUPUIS	Maryvonne	Le Cellier 44850	
Rabreau	Thérèse	Le Cellier 44850	
GOUY	Lydia	St Jean de Boiseau 44640	
PRAS	Pascal	St Jean de Boiseau 44640	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé



Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
RICHOU	Marcel	49170 SAVENNIERS	
RICHOU	Jean	49170 SAVENNIERS	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

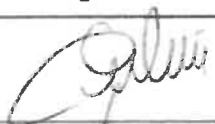








Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
OULANI	Faïd	Couëron 44220	
ADNÉ	Isabelle	Couëron 44220	
BRETIN	Adeline	Couëron 44220	
GUSTHAN	Joël	Couëron 44220	
DAUMAS	Pierre	St Herbain 44800	
FAUSSIER	Genevieve	St Herbain 44800	
FAUSSIER	Daniel	St-Herblain 44800	
DAUMAS	Michelle	St-Herblain 44800	
GUSTHAN	Elisabeth	Couëron 44220	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

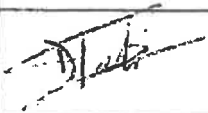
Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
ATIN	Denis	Fégniac 44600 à la lève	

20

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
SOURTICION	VERONIQUE	44450 St Julien de la Rivière	
Hyssemage	Patrick	44450 St Julien de la Rivière	
YASSON	HARDO	44450 St Julien de la Rivière	
MAURICE	Hubert	44450 St Julien de la Rivière	
BOURN	Nathalie	44450 St Julien de la Rivière	
MÉNARD	Laurent	44450 St Julien de la Rivière	
LACHAL	Serge	44450 St Julien de la Rivière	
BUSSEAU	Stefan	44190 St Hilaire de Clisson	
Lachal	Cécile	St Hilaire de Clisson 44190	
LACHAL	Jean-Yves	44450 St Julien de la Rivière	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
Bouron	Stephane	Le Bignon 28/11/2021	Stéphane Bouron
Ouisse	Céline	Le Bignon 28/11/2021	Céline Ouisse
BARBETEAU	Jérôme	Thouars 44470	
BARTEAU	Annaïg	Thouars sur Loire	
Bartheu	Maurice	Thouars sur Loire	
Bartheu	Éric	Thouars sur Loire	Bartheu
Bartheu	Éric	Thouars sur Loire	
CAHIER	Pronan	Dreux 44530	
ANBIZOT	Genevieve	Suresnes	
MELLERIN	FREDDY	NANTES	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé




Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
BRUINEAU	Charles	Nantes 44300	
DELMOURÉ	Paul	Nantes 44300	
GUIHARD	Annick	Nantes 44300	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
BEAUSAIS	Veronique	44521	
Houdeau	Isabelle	Ordon 44521	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

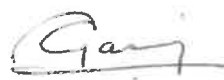

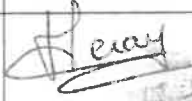




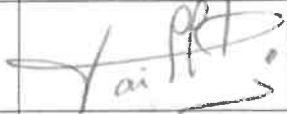



Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
GASCOIN	Adrien	44119 Grandchamp des Fontaines	
GASCOIN	Odile	GRANDCHAMP des FONTAINES 44119	
LERAY	Pierre	Treillieres 44119	
VIAUD	Bertrand	Treillieres 44119	
LEFEUVRE	Paullette	Treillieres 44119	
LEFEUVRE	Paul	Treillieres 44119	
CAJOREL	Thérèse	Treillieres 44119	
VAILLANT	Bernard	Treillieres 44119	
ARNAUD	Jean-Yves	TREILLIERES - 44119	
ARNAUD	Marie-Agnès	TREILLIERES 44119	
MENEZ	Sylvie	Treillieres 44119	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé


Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
VIETAL	Jean Paul	49600	

26

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riailé


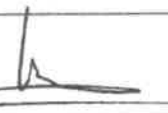
Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riailé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
RENERET	David	49110 Montreault sur Loire	
RAILLÉ	Denis	49110 Montreault sur Loire	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé




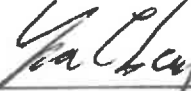
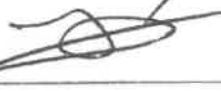

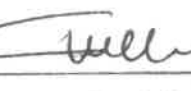


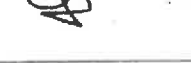
Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
HAÏE	Dorcas	Le Fuitet 49270 MONTREVAULT/EVRE	
HAÏE	Isabelle	Le Fuitet 49270 Montrevaault/Evre	
GRINAUD	Philippe	49600 BEAUPREAU	
Quilbrey	Yves	Beaupreau 49600	
LAFITTE	Lionel	La Chapelle du Haut 49600	
LERSTEAU	Paul	Villedieu	
GUILBERY	Michelle	Beaupreau 49600	
RIPOCHE	Bernard	St Aubin de la Roche 49450	
GILLET	Hortense	VAIR S/DROIRE 44150	
GOUPIL	ODILE	MESANGER 44522	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé


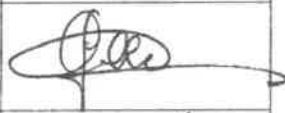

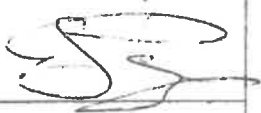
Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
GOSPIE	Jean-Marc	Mesmay 44522	
Gilbert	Jean-Paul	Vair/Loire 44150	
Auzet	Marc	Beaupréau en Tanges 49600	
PERIER	Ely	Beaupréau en Tanges 49600	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
BRIAND	Jeannette	COUFFÉ 44521	
BRIAND	Jean	Couffé 44521	
CHEVALIER	Guy	Couffé 44521	
CHEVALIER	Chantal	COUFFÉ 44521	
SAVAR	Martine	Couffé 44521	
Maffredo	Genevieve	Couffé 44521	
TERRIEN	Yves	44521 Couffé	
DAUDIN	ETIENNE	44521 COUFFÉ	
Penouin	Sylvain	44521 Couffé	
BRIAND	Emilie	44850 Ligre	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé



Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
MAZERY	Alain	44530 Guenrouet	
BRETONNIERE	Monique	44530 GUENROUET	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé












Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
PETITEAU	JEAN-JOSEPH	VALLONS DE L'ERORE 44540	
BLIGUET	BERNARD	TEVILLE 44440	
Jouffrès	Bernard	Amfémis	
ROUSSEAU	Irène	PANNECÉ 44440	
RIARDEL	YVONNICK	RIAILLÉ	
Reihore	Louis	RIAILLÉ	
Leconte	Jean	Riaillé	
CHARBONNIER	Célestine	Mésanger	
CESBROM	Jean-Blaude	RIAILLÉ 44440	
DRAPEAU	Michèle	Riaillé	
CESBROM	Jacqueline	Riaillé	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

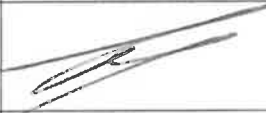





Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
RABIAN	JEAN-PHILIPPE	NANTES 44000	
RABIAN	Jean	Le Cellier 44850	
Raillière	Jeanne	Le Cellier 44850	
Béziaud	Daniel	Ancenis 44150	
Restier-Maigny	Azmelt	Le Cellier 44850	
Maigny	Dodres	LE CELLIER	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé








Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
FRUPEL	Julie	Le Bourg de la Rivière 53400	
LEMOINE	Estelle	Le Bourg 53400	
LEBOENT	Justine	St Guenther les Orges 53400	
LEBOENT	Jean-Yves	St Guenther les Orges 53400	
RONDEAU	Clemence	Clayonne 53100	
GUANGENS	Julien	Craon 53400	
LAFFRE	Guillaume	Vilac 35500	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

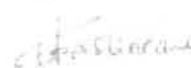
Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
GASTINEAU	Marguette	TEILLE 44120	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
ACCARION	Ombeline	44000 Nantes	

38

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé






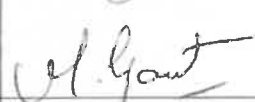
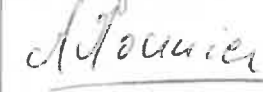

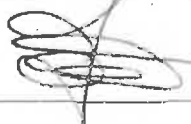
Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
GLÉVIN	Liliane	Pannece 44440	
Cottineau	Thérèse	TEILLÉ 44440	
FOURRIER	Daniel	St-Jean-la-Jaille Nollevin d. l. C. 44540	
FOURRIER	Marie Agnes	St-JEAN-LA-JAILLE 44540 - VALONS DE L'ÉPÉE	
MORTIER	Kanlaude	Teillé 44440	
Gautreau	Monique	Teillé 44440	
Monnier	Maryloune	Teillé 44440	
RICHARD	Gerard	Nantes 44100	
MORTIER	Anne-Claude	Nantes 44100	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaille

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaille.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
BRANCHEREAU	Amélie	Amboise 41500	
BRANCHEREAU	Sébastien	Amboise 41500	
BRANCHEREAU	Philippe	Amboise 41500	
DEGRET	Jean	Amboise 41500	
DEGRET	Marie	Amboise 41500	
DEGRET	Marie	Amboise 41500	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

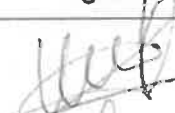









Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
Colineau	Catherine	44850 Le Cellier	
Doignon	Cathy	44400 Riaillé	
Colineau	Daniel	44800 Le Cellier	
TIGE	Virginie	44850 Le Cellier	
Rialland	Julien	44800 Le Cellier	
Rialland	Stéphane	44850 Le Cellier	
Rialland	Clémentine	44850 Le Cellier	
Colineau	Guillaume	44850 Le Cellier	
Colineau	Jeanne	44800 Le Cellier	
Rico	Mouvan	44230 Couvron	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé




Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
<i>Garnier</i>	<i>Stéphanie</i>	<i>49100 le Val-en-Vallée</i>	
<i>Colineau</i>	<i>Daphné</i>	<i>49270 St-Bauvert-des-Autels</i>	
<i>LUIS</i>	<i>DONATIEN</i>	<i>49270 St-Bauvert-des-Autels.</i>	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
BELLEVAIRE	MARIE	NANTES 44000	
BELLEVAIRE	Pascaline	Nantes 44000	
BIBERT A	Anne Bénédicte	Riaillé 44270	
EMMILT de	Yves	44270 Riaillé	
BEILLEVAIRE	Simon	44000 Nantes	
Desquart	Ella	44000 Nantes	
PILLÉVARI	FRANÇOIS	44 400 NANTES	
CHELIER	Clara	44000 REDE	
BEILLEVAIRE	Sylvie	43270 Elven	
MOISCH	Stéphane	44150 Ancenis	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
Maignan	Margaux	44150 Vair sur Loire	Maignan
Maignan	Norgan	44150 Vair sur Loire	
Maignan	Charline	44150 Vair-sur-loire	Maignan
Maignan	Valerie	44150 Anetz Vair/Loire	
Bonnaud	Marie - Andrée	44150 Vair/Loire	Bonnaud
CARROGET	Dame	44150 Vair/Loire	
MERCIER	Cary	Anetz 44150	Mercier
Camouff	Jacques	Anetz 44150	
BARRAUD	Stéphane	Anetz 44150	
MAIGNAN	SIMON	44150 VAIR sur Loire	

45

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé





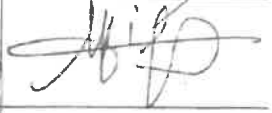

Pour limiter le réchauffement climatique, la France a choisi de s'engager dans une transition énergétique permettant d'arriver à 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

L'énergie éolienne est la plus efficace et la plus accessible sur notre territoire, et, comme une large majorité d'habitants, je trouve que les éoliennes ne dégradent pas les paysages.

Des centaines de citoyens se sont déjà engagés dans ce projet coopératif exemplaire qui garantira des retombées économiques directes sur le territoire.

La gouvernance du projet restera locale et citoyenne durablement.

Pour ces raisons, j'apporte mon soutien au projet de parc éolien citoyen Bourg-Chevreuil à Riaillé.

Nom	Prénom	Commune et Code Postal	signature
LAUREN	Élodie	Ardre 44150	
MATHIEU	Didier	44170 VAIER SUR LOIRE	
FORTIN	Nicolas	44150 VAIER SUR LOIRE	
COUREAU	Christelle	44150 VAIER SUR LOIRE	
HIGNÉ	Stéphanie	44370 MONTREZAIS	
FORTIN	Isabelle	44150 VAIER SUR LOIRE	

Manifeste de soutien au projet éolien citoyen de Bourg- Chevreuil à Riailé

Total

255

repère	nombre	repère	nombre
01	2	31	2
02	12	32	11
03	1	33	6
04	2	34	7
05	4	35	2
06	1	36	1
07	6	37	10
8-1 et 8-2	15	38	1
09	1	39	1
10	7	40	9
11	3	41	6
12	1	42	10
13	1	43	1
14	12	44	10
15	1	45	10
16	9	46	6
17	1		
18	2		
19	9		
20	1		
21	10		
22	10		
23	3		
24	2		
25	11		
26	1		
27	2		
28	10		
29	4		

